

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. Il a pour frontières le département de l'Aude avec qui il partage le territoire du Minervois et, au nord ouest, les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers, et à l'est par Pézenas.

On peut accéder à ce territoire par les autoroutes A9 (axe Montpellier/Barcelone) au sud et A75 (axe Millau/Béziers) à l'est. Il est traversé par cinq routes départementales qui l'irriguent. Le Pays s'articule autour d'une ville qui dispose d'outils administratifs, Bédarieux, reste largement tourné vers l'agglomération de Béziers. Il bénéficie de riches ressources patrimoniales : son climat méditerranéen, l'omniprésence de l'eau au travers des rivières et du canal du Midi, le caractère exceptionnel de ses paysages, les espaces de randonnées et de sports de pleine nature, la richesse du patrimoine bâti et de l'architecture et enfin, la qualité du vignoble.

Le Pays présente une position géographique intéressante. Situé d'une part entre le nord montagneux et le littoral méditerranéen et d'autre part sur l'axe entre Marseille et Barcelone, il peut ainsi capter les flux de passage, avec le bénéfice de l'A75 qui augmente le potentiel de développement de la zone et le rapproche de l'arc méditerranéen.

I. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

A. LA DÉMOGRAPHIE

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est composé de 100 communes représentant 73.831 habitants en 2010 (source INSEE).

La répartition de cette population reste très inégale.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES DE 1968 À 2010

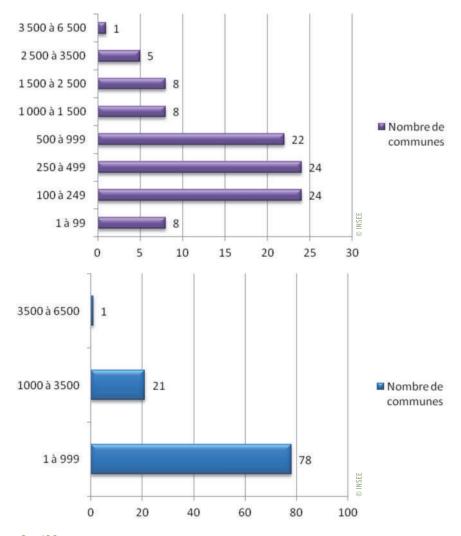


- 56% des communes ont moins de 500 habitants
- 22% des communes ont entre 500 et 999 habitants, soit 78% des communes ont moins de 1000 habitants
- 16% des communes ont entre 1000 et 2500 habitants
- 5% des communes ont entre 2500 et 3000 habitants

On trouve une absence de communes intermédiaires entre 3 000 habitants et la ville du Pays, Bédarieux, qui compte une population de 6 500 habitants.

LA RÉPARTITION DES HABITANTS PAR CATÉGORIE DE COMMUNES AU PAYS

NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	EN % DES COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	EN % DES HABITANTS
1 à 99	8	8	543	0,74
100 à 249	24	24	4 297	5,82
250 à 499	24	24	8 346	11,30
500 à 999	22	22	14 690	19,90
1 000 à 1 500	8	8	9 910	13,42
1500 à 2500	8	8	15 222	20,62
2 500 à 3500	5	5	14 370	19,46
3 500 à 6 500	1	1	6 453	8,74
TOTAL	100	100	73 831	1 à 99



Sur 100 communes

1 VILLE DE 6 500 HABITANTS Bédarieux,

5 communes entre 2 500 et 3 000 habitants Capestang, Magalas, Murviel-lès-Béziers, Puisserguier, Thézan-lès-Béziers,

8 communes entre 1 500 et 2 500 habitants Cessenon-sur-Orb, Lamalou-les-Bains, Le Bousquet-d'Orb, Olonzac, Quarante, Roujan, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières, 8 communes entre 1000 et 1500 habitants Creissan, Hérépian, La Tour-sur-Orb, Laurens, Le Poujol-sur-Orb, Pouzolles, Puimisson, Saint-Geniès-de-Fontedit,

22 COMMUNES ENTRE 500 ET 1 000 HABITANTS Autignac, Causses-et-Veyran, Cazedarnes, Cébazan, Courniou-les-Grottes, Cruzy, Faugères, Gabian, Graissessac, La Livinière, Les Aires, Lunas, Margon, Mons-la-Trivalle, Neffiès, Olargues, Poilhes, Prémian, Riols, Roquebrun, Saint-Gervais-sur-Mare, Siran,

56 communes de moins de 500 habitants Agel, Aigne, Aigues-Vives, Assignan, Avène, Azillanet, Babeau-Bouldoux, Beaufort, Berlou, Boisset, Brenas, Cabrerolles, Camplong, Carlencas-et-Levas, Cassagnoles, Caussiniojouls, Ceilhes-et-Rocozels, Cesseras, Colombières-sur-Orb, Combes, Dio-et-Valquières, Félines-Minervois, Ferrals-les-Montagnes, Ferrières-Poussarou, Fos, Fouzilhon, Joncels, La Caunette, Le Pradal, Minerve, Montels, Montesquieu, Montouliers, Oupia, Pailhès, Pardailhan, Pézènes-les-Mines, Pierrerue, Prades-sur-Vernazobre, Rieussec, Roguessels, Saint-Etienned'Albagnan, Saint-Etienne-Estréchoux, Saint-Geniès-de-Varensal, Saint-Jean-de-Minervois, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Saint-Vincent-d'Olarques, Taussac-la-Billière, Vailhan, Vélieux, Verreries-de-Moussans, Vieussan, Villemagne-l'Argentière, Villespassans.

Les différents graphes et tableaux révèlent que la population du Pays en 2010 a dépassé celle de 1968. Le départ des populations s'effectue jusqu'en 1975 où le solde migratoire permet d'infléchir le processus de désertification.

Dans les années 80, la reprise est sensible sur certains bourgs mais s'accentuent vraiment dans les années 90.

Les données communales prises individuellement peuvent s'analyser sous l'angle quantitatif selon deux entrées :

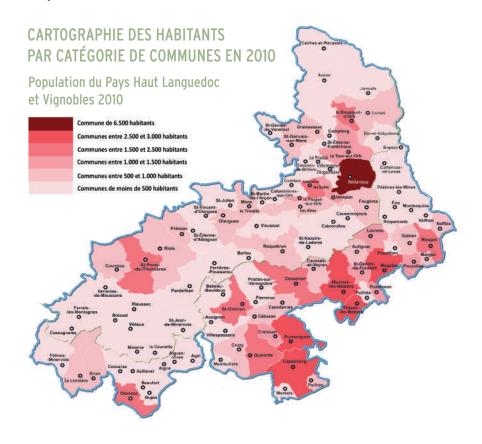
- Les communes qui n'ont pas retrouvé la population de 1968,
- Les communes qui ont dépassé leur population de 1968.

Les communes qui n'ont pas retrouvé la population de 1968 (38 communes)

Agel, Aigne, Aigues-Vives, Autignac, Avène, Azillanet, Beaufort, Babeau-Bouldoux, Bédarieux, Berlou, le Bousquet-d'Orb, Camplong, Cassagnoles, La Caunette, Caussiniojouls, Ceilhes-et-Rocozels, Cesseras, Cruzy, Félines-Minervois, Graissessac, La Livinière, Lunas, Montouliers, Olonzac, Oupia, Quarante, Roquebrun, Saint-Chinian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Saint-Etienne d'Estréchoux, Saint-Géniès de Varensal, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Jean de Minervois, Saint-Nazaire de Ladarez, Saint-Pons de Thomières, Saint-Vincent d'Olargues, Verreries de Moussans, Villespassans.

Les communes qui ont dépassé leur population de 1968 (62 communes)

Les Aires, Assignan, Boisset, Brenas, Cabrerolles, Capestang, Carlencas et Levas, Causses et Veyran, Cazedarnes, Cébazan, Cessenon-sur-Orb, Colombières-sur-Orb, Combes, Courniou-les-Grottes, Creissan, Dio-et-Valquières, Faugères, Ferrals-les-Montagnes, Ferrières-Poussarou, Fos, Fouzilhon, Gabian, Hérépian, Joncels, Lamalou-les-Bains, Laurens, Magalas, Margon, Minerve, Mons-la-Trivalle, Montels, Montesquieu, Murviel-les-Béziers, Neffiès, Olargues, Pailhès, Pardailhan, Pézènes-les-Mines, Pierrerue, Poilhes, Le Poujol-sur-Orb, Pouzolles, Le Pradal, Prades-sur-Vernazobre, Prémian, Puimisson, Puisserguier, Rieussec, Riols, Roquessels, Roujan, Saint-Geniès-de-Fontedit, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Siran, Taussac-la-Billière, Thézan-les-Béziers, La Tour-sur-Orb, Vailhan, Vélieux, Vieussan, Villemagne-l'Argentière.



Quand on parcourt le Pays, la ruralité se perçoit et se ressent et sa qualification est évidente :

- Une faible densité d'habitants et de constructions
- Une bonne occupation de l'espace des cultures, de la forêt et des éléments naturels Néanmoins, quand on se rapproche des centres urbains, la carte montre l'accroissement de la population dans les communes périphériques, qui deviennent la couronne périurbaine. L'élément le plus marquant est l'étalement urbain par un pavillonnaire qui se disperse dans la campagne et en milieu diffus.

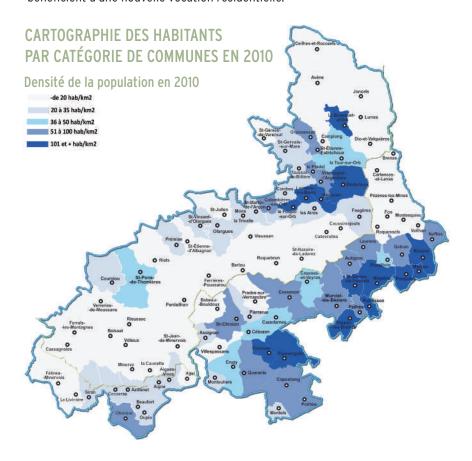
Notre territoire, faiblement peuplé par rapport aux moyennes départementale et régionale, connaît de grandes disparités (39 hab/km² pour le Pays, 171 hab/km² pour le département de l'Hérault, 96 hab/km² sur la région Languedoc-Roussillon et 102 hab/km² sur la France).

Trois grandes catégories se distinguent :

- Les communes rurales de très faible densité (moins de 20 hab/km²),
- Les communes rurales de faible densité (de 20 hab à 50 hab/km²),
- Les communes les plus peuplées (plus de 50 hab/km²).

Au vu de ces trois groupes, on vérifie que les densités de population répondent aux critères de topographie ou d'éloignement des centres urbains. Plus on rentre dans les terres, plus l'occupation du territoire a tendance à baisser. Evidemment, l'importance des axes routiers est prépondérante.

Pour les communes les plus peuplées, elles se situent dans un périmètre de proximité des villes Narbonne et Béziers ou dans les vallées. De fait, elles bénéficient d'une nouvelle vocation résidentielle.



"Le territoire Ouest-Hérault regroupe près de la moitié des communes et 30 % de la population de l'Hérault. De densité de population plus faible qu'en moyenne régionale, le territoire est caractérisé par une géographie diversifiée, comprenant un littoral urbain et des zones d'arrière-pays rurales. La décennie 2000 se caractérise par un regain démographique qui bénéficie à la quasi-totalité du territoire, avec un rythme de croissance comparable à celui de la région. En 2006, la population ouest héraultaise apparaît globalement plus âgée qu'en Languedoc-Roussillon et les inactifs - notamment les retraités - y occupent une place importante. Ouest-Hérault est devenu un territoire attractif pour toutes les catégories d'âges, à l'exception des jeunes de 18 à 25 ans qui sont plus nombreux à en partir qu'à s'y installer. Les migrations résidentielles révèlent plutôt l'installation de nouveaux arrivants actifs et de leurs enfants et de retraités. Cette croissance démographique génère un certain dynamisme de création d'emplois dans la sphère économique présentielle."

Dans cette étude, le territoire dénommé Ouest-Hérault est composé de 159 communes. Il s'agit de la zone d'emploi de Béziers Saint-Pons - composée de 152 communes - élargie à sept communes supplémentaires au nord de la zone, de sorte que le territoire du pays Haut-Languedoc et Vignobles soit entièrement inclus dans Ouest-Hérault.

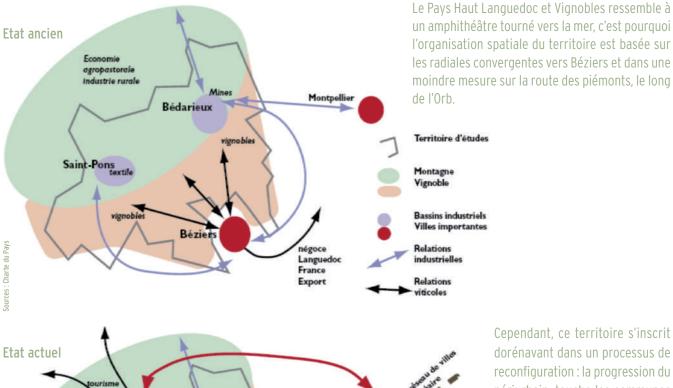
Cependant, il est bon de souligner que le seul élément de la densité ne peut décider de la fragilité des espaces et conclure immédiatement à une désertification avancée d'une commune ; les chiffres doivent être pondérés car des communes ont quelquefois un espace très vaste diminuant de fait la densification.

C'est pourquoi, la seule densité ne peut être interprétée comme facteur de régression économique. Il est également important de prendre en compte les mouvements de la population qui peuvent donner une idée des tendances qui se poursuivent ou de leur renversement.

Dans les années 80, notre espace rural cesse, dans sa globalité, de se "rétrécir", il devient attractif. Un nouvel équilibre prend corps avec une redistribution des populations qui réinvestissent les communes. Si toutes les communes ne sont pas égales devant cet état de fait, pratiquement toutes connaissent un renouveau démographique après une longue période de déclin.

Néanmoins, le territoire a une population de plus de 60 ans de 32,47 % largement au-dessus de la moyenne départementale 24,87 %, régionale 26,44 % et nationale 22,76 %. Le vieillissement de la population est confirmée et ce depuis 30 ans.

Ces tendances démographiques signifient que le territoire est passé d'un statut de terre d'exode à celui aujourd'hui de terre d'accueil. Cette évolution se traduit par l'arrivée de nouvelles populations. Conséquence directe, l'économie présentielle sort renforcée de cette mutation profonde.



Vers Toulouse

Vignobles

Béziers

Vignobles

Bassins industriels
Villes importantes

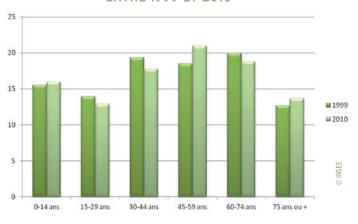
Relations
urbaines

Relations
viticoles
Tourisme balnéaire

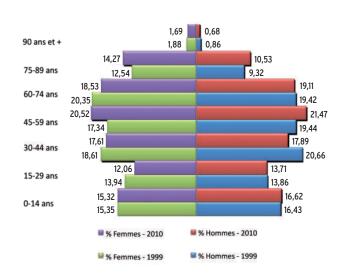
Cependant, ce territoire s'inscrit dorénavant dans un processus de reconfiguration: la progression du périurbain, touche les communes environnantes de Béziers, mais "remonte" également dans le Pays (Murviel-lès-Béziers, Roujan,...), avec une pression foncière croissante, le développement d'axes auto-routiers contribuant à accroître les flux entrants et sortants.



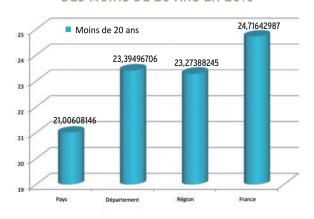
RÉPARTITION DES TRANCHES DE POPULATION EN % ENTRE 1999 ET 2010



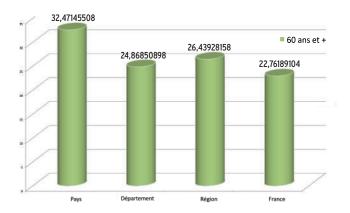
PYRAMIDE DES ÂGES EN % DU PAYS



COMPARAISON EN % DES MOINS DE 20 ANS EN 2010



COMPARAISON EN % DES PLUS DE 60 ANS EN 2010





B. L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

La zone agricole prend place sur le piémont et la montagne. L'activité économique de type Z.A.E. (Zone d'Activité Economique) se concentre autour des bourgs ou de la ville de Bédarieux. Un secteur se démarque peu à peu par son activité dans une partie restreinte du territoire : le thermalisme avec d'autres activités (rééducations fonctionnelles, établissements hospitaliers, accueil personnes âgées...).

Les services représentent aujourd'hui un domaine d'activité en pleine croissance dû au changement de nouvelles populations : retraités, jeunes ménages avec enfants... La situation du chômage à l'échelle du Pays a diminué entre 1999 (17,18%) et 2010 (14,68%). Au niveau national entre 1999 (13,82%) et 2010 (12,11%)



"La santé, l'action sociale, l'éducation et l'administration regroupent en 2006 le tiers des emplois, tandis que le commerce, la construction et l'hôtellerie restauration sont les activités dominantes du secteur concurrentiel et représentent le quart des emplois. Au total, la part de l'emploi lié à la production de biens et services pour la population présente s'élève à 72 %. Le secteur industriel est peu représenté, notamment les industries agricoles et alimentaires.

Le tissu productif ouest héraultais se caractérise aussi par l'existence de nombreuses entreprises n'employant aucun salarié. La structure de l'emploi révèle moins d'emplois qualifiés et plus d'employés. Le tourisme, et dans une moindre mesure la viticulture, contribuent positivement à la vie économique locale. Le tourisme, notamment, offre une réserve importante d'emplois saisonniers et contribue à la baisse du chômage en haute saison.

Pour autant, Ouest Héraut figure parmi les zones à fort taux de chômage. Malgré ces difficultés, la situation géographique d'Ouest Hérault, desservi par deux grands axes autoroutiers, est favorable à l'attractivité des pôles économiques locaux, en particulier pour Agde et Béziers. Ceci constitue un atout supplémentaire pour le développement du territoire."

C. L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles demeure aujourd'hui le dernier espace rural héraultais : les principales données socio-économiques traduisent encore aujourd'hui le poids historique de la viticulture et de Béziers, dans le fonctionnement du territoire, où le système économique se caractérise par une primauté de l'agriculture et un faible niveau de développement de l'industrie.

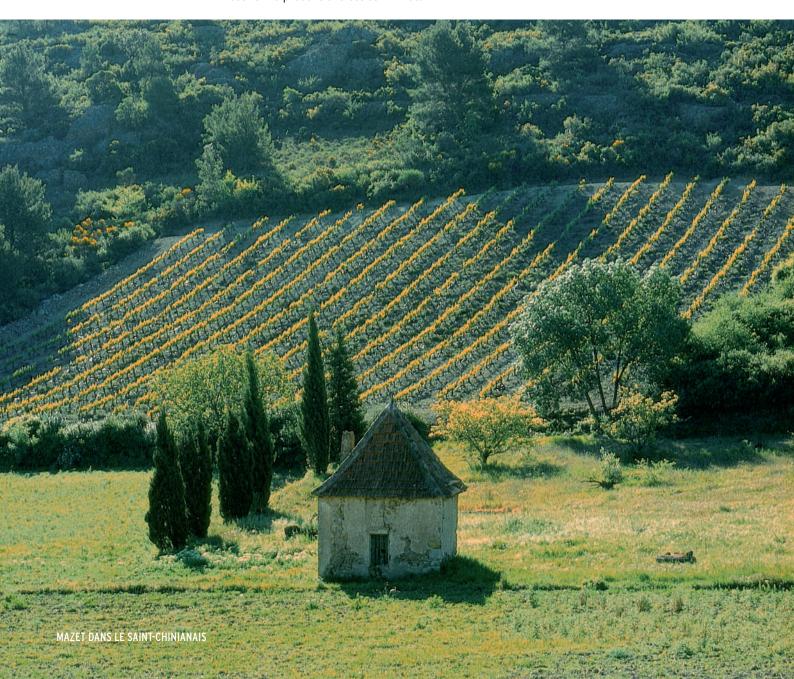
L'agriculture marque très fortement de son empreinte la sphère économique :

- en zone de montagne, l'espace non boisé est consacré en grande partie à l'élevage bovin ; l'ovin et le caprin étant moins importants,
- dans les vallées, les cerisiers et les châtaigniers cèdent du terrain à la vigne dans les zones les plus accessibles,

La viticulture est fortement ancrée et pose une signature sur le Pays (74 % de communes viticoles) avec 85 % de vins sous appellations :

- les Appellations d'Origines Protégées AOP (Minervois, Minervois La Livinière, Languedoc, Muscat de Saint-Jean de Minervois, Saint-Chinian, Faugères),
- les Indications Géographiques Protégées IGP (Côtes de Thongue, Coteaux Libron/Béziers, Coteaux d'Ensérune, Haute Vallée de l'Orb).

C'est également autour du tourisme que se développe une économie qui génère davantage d'emplois de façon indirecte ou induite. La part grandissante de l'économie présentielle est confirmée.



En partie couvert par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, ce territoire conjugue plusieurs facteurs d'attractivité : richesse du patrimoine naturel et culturel, potentiel paysager, intérêt écologique, élément structurant de l'image, de l'économie et des activités... La recherche permanente d'un équilibre entre protection et accessibilité, entre préservation et fréquentation, entre gestion et développement touristique est indispensable. Partagée avec le Parc, cette approche raisonnée rejoint les objectifs stratégiques de la charte européenne du tourisme durable dont le Parc est dépositaire.



Tourisme et viticulture : deux activités étroitement liées au territoire

département."

"Avec le tourisme et la viticulture, Ouest-Hérault possède deux activités très ancrées dans le patrimoine naturel et culturel. Concentrées sur des territoires distincts (littoral et Hauts-Cantons pour le tourisme, [plaine] pour la viticulture), ces activités se rejoignent autour de la culture de terroir et du développement de l'oenotourisme. Elles ont pour point commun d'être des activités saisonnières, néanmoins essentielles à la vie économique locale. Cependant, le tourisme semble amorcer une évolution qualitative, alors que la viticulture se situe dans un contexte de baisse de la production depuis plus de 30 ans. (...)

Bien qu'en déclin, la viticulture demeure une activité importante, dans un territoire de tradition viti-vinicole. Avec 62 700 hectares de vigne à raisin de cuve en 2008, Ouest-Hérault possède 65 % des surfaces en vignes du département de l'Hérault, lui-même second département viticole de France. L'agriculture ouest-héraultaise, dans son ensemble, a tout de même perdu plus de la moitié de ses emplois en trente ans, passant de 16 600 emplois en 1975 à moins de 7 100 en 2006. Après plus de trente ans de

mesures de limitation de la production et de reconversion qualitative du vignoble, la production totale de vin de l'Hérault a été divisée par deux et la chute s'est prolongée depuis 2006. Entre 1985 et 2008, 45 000 hectares ont été arrachés dans le

II. LA POLITIQUE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

A. LES OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

a. Les documents d'urbanisme

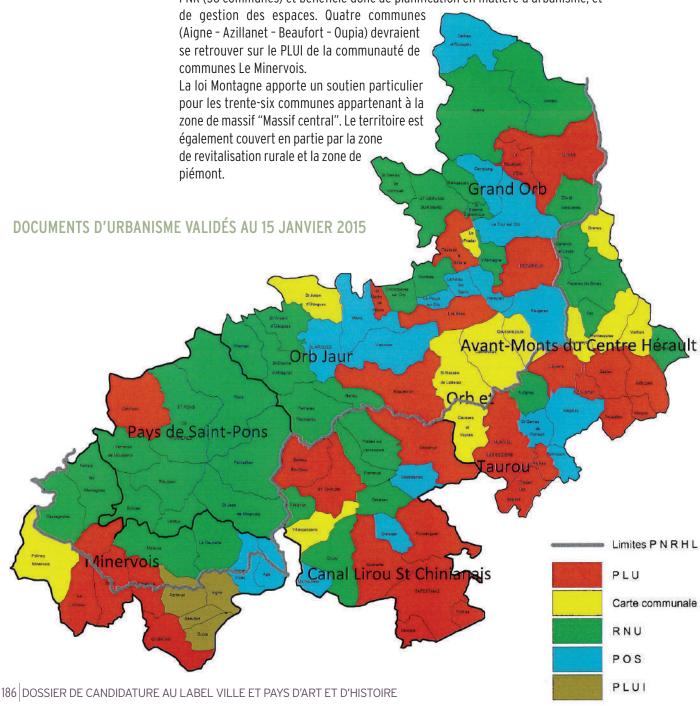
Le périmètre du SCOT du Biterrois, arrêté par le Préfet le 11 juin 2003, couvre dix Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont trois communautés du territoire pour guarante communes.

Le SCOT du Biterrois vise à harmoniser les politiques d'aménagement à l'échelle de ce bassin de vie et notamment concilier développement urbain, économique et protection de l'environnement. Tous les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCOT.

Les plans d'urbanisme locaux ou intercommunaux se décomposent en 29 "PLU", 12 "cartes communales", 18 "POS", 4 "PLUI" et 37 "RNU".

En l'absence de SCOT, la charte du PNR fait office de document de référence. La charte consigne les priorités du Parc en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'accueil touristique. Depuis 1993, les chartes sont opposables aux documents d'urbanisme. Elles peuvent ainsi empêcher des projets d'aménagement non compatibles avec les objectifs de la charte.

La quasi-totalité de notre territoire est couverte par le SCOT (40 communes) et le PNR (56 communes) et bénéficie donc de planification en matière d'urbanisme, et



b. Les ZPPAUP et AVAP

Historique ZPPAUP / AVAP Minerve

Le site inscrit du village de Minerve et de ses abords a été recouvert le 19 mai 1995 par une Zone de Protection du Patrimoine de l'Architecture et de l'Urbanisme (ZPPAU). Cette ZPPAU est en cours de transformation en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

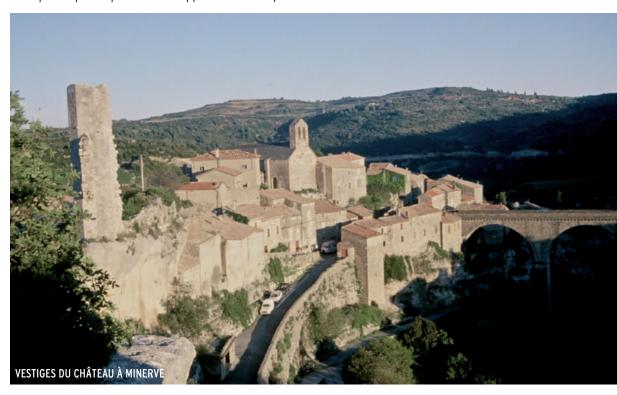
A ce jour, le document d'AVAP a été élaboré, il a fait l'objet d'une concertation, notamment dans le cadre des réunions de la commission locale, et vient d'être validé au printemps 2014 en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

LE PLAN DE ZONAGE DE L'AVAP DE LA COMMUNE DE MINERVE IDENTIFIE 3 ZONES :

- ZP1: la Cité de Minerve,
- ZP2: trois secteurs en zone de développement durable: au-delà du Pont, hameau de Mayrannes, hameau de Vieulac,
- ZP3 : l'ensemble du territoire communal ou "grand paysage"

LE RÈGLEMENT DE L'AVAP COMPREND:

- Les dispositions et règles générales applicable à l'ensemble de l'AVAP,
- Les prescriptions particulières applicables à chaque secteur.



B. LES OUTILS OPERATIONNELS

a. Le PNR du Haut-Languedoc

Afin de préserver et de valoriser cette richesse, le territoire bénéficie, sur la partie nord, du label Parc naturel régional, l'un des premiers attribués en France.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est l'un des 48 Parcs naturels régionaux de France. C'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère. Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger le patrimoine naturel, culturel et humain à travers une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'étend sur les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans l'ouest du département de l'Hérault et le sud / sud-est du Tarn. Ce territoire labellisé comprend 109 communes, sur une superficie de 284 280 hectares et concerne 67 219 habitants. Son périmètre d'intervention est plus large : il comprend 119 communes sur une superficie de 305 723 hectares et concerne 90 129 habitants. Ses "villes-portes" sont Revel, Castres, Saint-Chinian et Lodève.

Historique

En octobre 1973, dans une société en pleine mutation, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc était porté sur les fonts baptismaux. Le Haut-Languedoc subit alors, comme d'autres territoires, un déclin économique associé à l'exode rural. Il faut trouver des idées pour "rebondir" économiquement parlant.

La naissance du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est une idée portée par deux députés : Jacques Limouzy, ancien ministre, qui fut notamment député du Tarn, maire de Castres, et devint le premier président du Parc de 1972 à 1975, et Raoul Bayou, défenseur attitré de la viticulture héraultaise et "député du vin" de 1958 à 1985, conseiller général de Saint-Chinian durant quarante ans.

La création des Parcs naturels régionaux, dès 1967, n'engendre en aucun cas des zones sous contrainte. Au contraire, les Parcs naturels régionaux sont conçus pour être des outils de développement rural. Ils constituent une alternative aux Parcs nationaux, créés quatre ans auparavant, en 1963, et réservés à des espaces non habités que l'on souhaite "sanctuariser" pour les protéger.

Nouvelle charte

Issue d'une large concertation entre les Communes, Départements et Régions du territoire, la charte définit les missions et les objectifs du Parc. La charte est le document de référence qui régit un Parc naturel régional. Unique, différente dans chaque Parc, elle résume à elle seule le projet de notre territoire pour douze ans. La charte consigne les priorités du Parc en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'accueil touristique.

Depuis 1993, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc naturel régional. Les Parcs naturels régionaux peuvent ainsi empêcher des projets d'aménagement non compatibles avec les objectifs de leur charte.

Le rapport de charte est un document de 183 pages assorti de nombreuses annexes et de plans. L'ensemble de ces documents est consultable sur :

http://www.parchaut-languedoc.fr/comprendre-le-parc/la-charte-du-parc-c-est-quoi

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL RENOUVELÉE EN 2012 A POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE AUX ENJEUX MAJEURS SUIVANTS

- Un territoire rural entre 2 métropoles ;
- Un espace rural, agricole et forestier en pleine mutation ;
- Un patrimoine et des ressources naturelles qui restent à protéger ;
- · Un défi énergétique à relever.

POUR CELA ELLE DÉFINIT LES AXES STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS SUIVANTS

- Axe I
- Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages
- Connaître et gérer les patrimoines (eau et milieux aquatiques, faune, flore, géologie) pour les préserver
- Gérer les mutations de l'espace, des paysages ruraux (agriculture, forêt et habitats)
- Axe 2
- Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du XXI^e siècle
- Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique "forte"
- Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine
- Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale
- Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire

- Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
- Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc
- Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire
- Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel

La Charte est déclinée sur le plan opérationnel en 31 mesures. La Charte ne représente pas le programme d'actions du syndicat mixte du Parc. Elle est un projet de territoire mis en œuvre par l'ensemble des partenaires locaux, dont le syndicat mixte du Parc.

Actions

Chaque année, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc met en œuvre de nombreuses actions dans des domaines aussi divers que la valorisation de la destination touristique "Parc naturel régional du Haut-Languedoc", l'éducation à l'environnement, l'animation de zones Natura 2000, la participation à des plans nationaux de protection des espèces, l'agriculture, les économies d'énergie, le développement des circuits-courts, la valorisation des produits et des savoir-faire locaux, la valorisation de la langue et de la culture occitane, le soutien aux manifestations locales, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, etc.



b. La convention CAUE

Le CAUE est un organisme qui remplit une mission de conseil en Architecture Urbanisme et Environnement auprès de collectivités locales et des particuliers. Depuis 2009, le Pays Haut Languedoc et Vignobles travaille en partenariat étroit avec le CAUE pour un accompagnement des projets structurants du territoire. Dans le prolongement d'une réflexion sur la qualité du cadre de vie et en préfiguration de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire, le Pays a sollicité le CAUE afin de proposer un conseil architectural aux habitants du Pays.

Ces informations sont données gratuitement dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977, en amont d'un dépôt de demande d'autorisation de construire ou d'aménager (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager). L'architecte reçoit les personnes intéressées au siège du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le conseiller de l'Espace Info Énergie est également disponible pour des conseils relatifs aux économies d'énergie, à l'utilisation des énergies renouvelables ou des éco matériaux.

c. Le Programme d'Intérêt Général et l'opération "Colorons le Pays"

La politique Habitat menée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'inscrit dans le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), objectif national qui vise la rénovation de 380 000 logements privés pour 2015.

Cet objectif ambitieux de rénovation énergétique du parc résidentiel permet de répondre à des enjeux :

- environnementaux : car la rénovation énergétique de l'habitat contribue à atteindre l'objectif de diminution de 38 % des consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon 2020 ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de
- économiques : le secteur de la rénovation énergétique constituant un puissant levier de création d'emplois locaux, non délocalisables,
- sociaux : par la réduction de la précarité énergétique, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des ménages modestes.

Le Programme d'Intérêt Général, signé pour cing ans (2012-2017), est le volet opérationnel du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, qui permet :

- d'enclencher la décision de rénovation, en accompagnant et conseillant les particuliers,
- de financer la rénovation, en apportant des aides, des outils et des solutions innovantes,
- de mobiliser les professionnels pour garantir la meilleure qualité possible des rénovations.

Le Pays, au travers du Programme d'Intérêt Général, accompagne les propriétaires qui souhaitent rénover leur(s) résidence(s) principale(s) ou leur(s) logement(s) locatif(s). Les aides financières sont attribuées par l'ANAH, le Conseil départemental et le Conseil régional.

L'opération "Colorons le Pays" animée par la mission Habitat permet la mise en valeur des centres anciens.

C'est une aide au ravalement de façades qui vient compléter le Programme d'Intérêt Général.

Contrairement aux aides d'amélioration de l'Habitat, cette subvention est une aide à la pierre et non une aide à la personne. La subvention est conditionnée au respect du cahier des charges qui s'attache à la mise en valeur du patrimoine par l'utilisation des matériaux et des savoir-faire traditionnels. De ce fait, cette action contribue à la sauvegarde du patrimoine mais également à la transmission et à la promotion des savoir-faire.



C. LES SITES LABELLISÉS

a. Le label "plus beaux villages de France"

Sur les trois villages labellisés dans l'Hérault, deux sont situés sur le territoire du Pays.

Olarques

Dans la vallée du Jaur, entre vergers et châtaigneraies, au coeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Olargues fait face aux Monts du Caroux et de l'Espinouse. Au pied de la tour-clocher du *castrum*, les maisons s'étagent harmonieusement à flanc de montagne; en contrebas, le Pont du Diable enjambe la rivière d'un simple dos d'âne, un ouvrage magnifique qui date du XIIe siècle et l'une des plus grandes arches romanes du sud de la France.

Ce bourg féodal connaît son apogée au XIIIe siècle : deux portes subsistent encore de l'ancienne enceinte fortifiée, qui en comptait alors huit ; des ruelles pavées grimpent jusqu'aux ruines du château et recèlent de superbes témoignages architecturaux, dont l'escalier de la Commanderie, ancienne maison des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.





Minerve

La cité cathare semble surgir du Causse comme une fabuleuse île minérale, ceinturée par les gorges de la Cesse et du Brian et dominée par la silhouette de la *Candela*, vestige de l'ancien château... Apparemment inexpugnable, la "citadelle hérétique" dut pourtant capituler en 1210 devant les Croisés menés par Simon de Montfort.

Aujourd'hui paisible mais toujours fascinante, elle a donné son nom à ce pays de vignes et de garrigues, à la fois austère et généreux : le Minervois. Avec ses ponts naturels creusés par l'eau, ses jardins en terrasse et ses cheminements pavés, le village a gardé son aspect médiéval.

b. L'Opération Grand Site

En plein cœur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, à proximité du canal du Midi et de la Cité de Carcassonne, la Cité de Minerve située dans le Haut Minervois, réputé pour ses vins (AOP, Muscat...), est surtout connue en Languedoc pour son histoire cathare tragique. Cette forteresse quasi naturelle se dresse sur un éperon rocheux au confluent de la Cesse et du Brian. Au delà de la seule cité médiévale, l'environnement formé par les entailles des gorges, les ponts naturels, les paysages de causse avec alternance de garrigues, de vignes, de capitelles et de murets en pierre sèche, la nature géologique, et les vestiges archéologiques, représente un ensemble exceptionnel qui fait l'objet d'une fréquentation d'environ 200 000 visiteurs chaque année.

Suite à une étude de faisabilité, depuis mai 2012, le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de la démarche Opération Grand Site (OGS) "Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian", en partenariat avec la Communauté de Communes Le Minervois, celle du Pays Saint-Ponais et avec le soutien du Conseil départemental de l'Hérault. Cette démarche consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale, et dont le cœur du grand site (2 400 ha) est classé au titre des Sites par l'Etat.

Le projet doit consister à :

- Protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site,
- · Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- Favoriser le développement économique local.

Il s'agira ensuite d'animer et de mettre en oeuvre le programme d'actions de l'OGS, de manière pérenne et exemplaire, afin que ce territoire puisse prétendre à une labellisation "Grand Site de France".

c. La démarche Sites majeurs

Le patrimoine bâti et environnemental représente un enjeu fort pour l'identité, l'attractivité et la cohésion du Pays. Néanmoins certains sites phares et rayonnant du territoire subissent une forte pression touristique et foncière. La protection de leurs qualités environnementales, paysagères et patrimoniales n'est plus garantie du fait d'une fréquentation de masse à certaines périodes et une absence totale de gestion. Par ailleurs, ces lieux prestigieux ne répondent pas aux attentes des visiteurs par manque d'outils de découverte satisfaisants et adaptés aux sites.

Le "Massif du Caroux et les gorges de l'Orb" est un de ces sites naturels emblématiques de la région, l'un des sites naturels les plus visités du département de l'Hérault. Il est l'objet d'une fréquentation touristique très importante, liée notamment aux activités de pleine nature (escalade, randonnée, baignade, canyonning...), fréquentation plus subie que gérée et en constante évolution.

L'état des lieux élaboré à l'échelle départementale sur l'élaboration d'un réseau de sites majeurs identifie les Gorges d'Héric comme "un site emblématique du Haut Languedoc, qui pose des questions d'usage" et dès lors un "site majeur" départemental. Ainsi l'enjeu majeur est de préserver et gérer durablement cet espace remarquable par son paysage, son histoire, son environnement, afin qu'il conserve son attrait et ses richesses environnementales. A l'instar des OGS, le projet doit également permettre une meilleure diffusion du public sur l'ensemble du territoire afin de soulager la pression sur le site du massif et contribuer à la valorisation et la promotion de sites secondaires et ainsi optimiser les retombées économiques et touristiques sur l'ensemble du territoire. Il s'agit également de soulager la pression sur le site par une meilleure gestion de la saisonnalité, en particulier en accentuant l'étalement sur l'avant et l'après saisons.





III. L'ENSEIGNEMENT ET LA POLITIQUE SOCIO-CULTURELLE

L'évolution socio-démographique de la population fait évoluer les pratiques et les attentes du public en termes de développement culturel. En zone rurale, la culture et le lien social sont très étroitement liés. En effet, il ne s'agit pas de se rendre dans une billetterie ou une salle d'exposition et de consommer un produit culturel, il s'agit d'avantage de dépasser les contraintes de distance et d'accès. Ainsi, la politique culturelle du territoire doit favoriser avant tout l'échange entre le public, son hôte et l'artiste pour permettre l'appropriation collective.



A. LE PAYSAGE SOCIO-EDUCATIF

a. L'enseignement maternel et primaire - liste en annexe

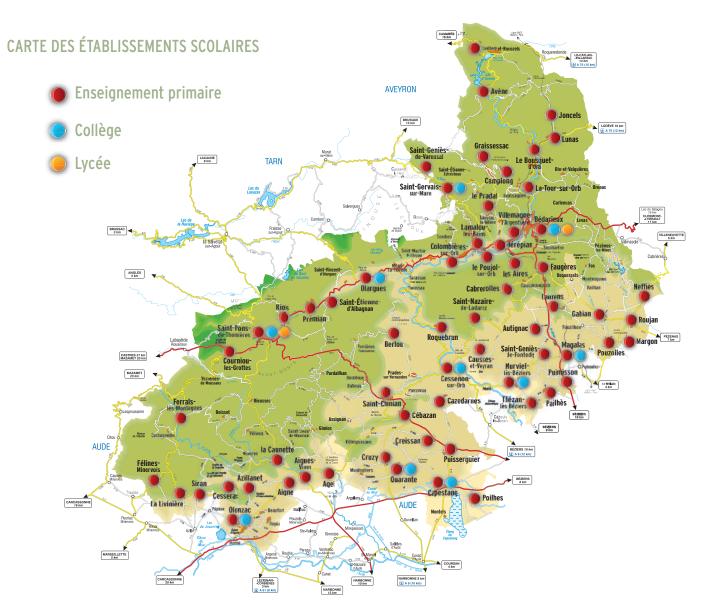
Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux sont fréquents en milieu rural, sans qu'une législation précise ne régisse leur création ou leur fonctionnement. Pour l'Education nationale : "Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées". L'inspecteur d'académie est consulté et associé à cet accord dont la mise en œuvre est conditionnée par les possibilités d'affectation d'emplois. Dans le cadre d'un RPI, les dépenses (construction, équipement et fonctionnement de l'école, à l'exception de la rémunération du personnel enseignant qui est à la charge de l'Etat) sont réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu.

Le territoire relève de quatre circonscriptions (Bédarieux, Béziers Nord, Béziers Sud et Lodève). Pour la rentrée 2014-2015, les 77 écoles du Pays comptent 262 classes et un effectif de 5 849 élèves.

b. L'enseignement secondaire

Il y a douze collèges sur le territoire : Collège Ferdinand Fabre à Bédarieux, Collège Paul Bert à Capestang, Collège Basile Rouaix à Cessenon-sur-Orb, Collège de Magalas, Collège Le Cèdre à Murviel-lès-Béziers, Collège d'Olargues, Collège Antoine Faure à Olonzac, Collège Louis Cahuzac à Quarante, Collège Jean Jaurès à Saint-Chinian, Collège de Saint-Gervais-sur Mare, Collège du Jaur à Saint-Pons-de-Thomières, Collège Notre-Dame à Bédarieux (privé).

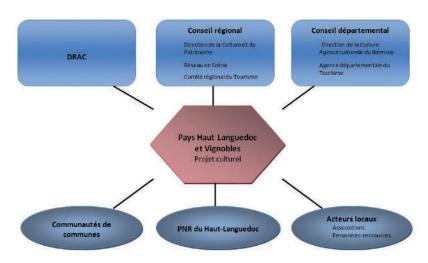
EFFECTIFS			
BEDARIEUX	Collèges : 660 - lycée : 265		
CAPESTANG	615		
CESSENON	135		
MAGALAS	500		
MURVIEL-LES-BEZIERS	520		
OLARGUES	130		
OLONZAC	240		
QUARANTE	320		
SAINT-CHINIAN	310		
SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	80		
SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Collège : 320 - lycée pro : 235		
TOTAL	Collèges : 3830 - lycées : 500		



B. LE PAYSAGE SOCIO-CULTUREL

De nombreux acteurs interviennent dans le cadre de la politique culturelle territoriale : DRAC, Conseil régional, Conseil départemental, communautés de communes, communes et associatifs. Si la politique culturelle est définie par l'ensemble des pratiques culturelles, la médiation constitue une action culturelle spécifique. La médiation part du postulat que la culture n'est pas d'évidence accessible à tous. Le recours à des médiateurs, des dispositifs et des équipements spécifiques s'avère donc nécessaire.

a. Des équipements et des acteurs de médiation culturelle



Archives

Pas de lieu sur le territoire

Lieux spectacle vivant

- Théâtre de pierres à Fouzilhon
- Salle de la Tuilerie à Bédarieux
- Théâtre de Lamalou-les-Bains
- Salle culturelle à Saint-Gervais-sur-Mare
- Salle des arts de Prémian.

Programmation artistique

- Communauté de communes Grand Orb
- Communauté de communes Orb Jaur
- Communauté de communes du Minervois
- Communauté de communes Orb et Taurou
- Communauté de communes Sud-Hérault
- Communauté de communes Avant-Monts du Centre Hérault
- Communauté de communes du Pays Saint-Ponais

Cinéma

- Cinéma de Bédarieux (+ salle arts et essai)
- Cinéma de Lamalou-les-Bains
- Cinéma de Saint-Pons-de-Thomières
- Salle des arts à Prémian (arts et essai)
- Programmation art et essais de la Communauté de communes Avant-Monts du Centre Hérault à Magalas et Roujan
- Programmation à Creissan

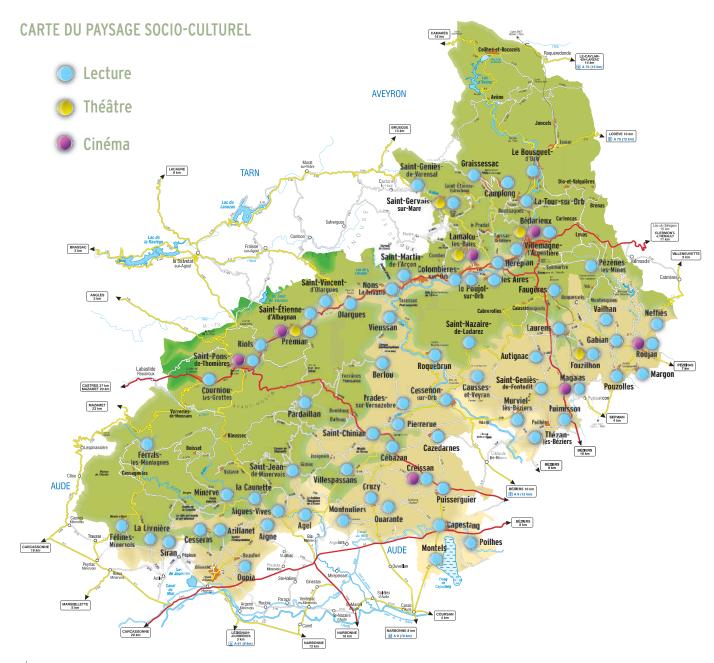
La lecture publique - liste en annexe

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (9) service public géré directement par la mairie ou en gestion associative avec convention avec la commune, disposant d'un local spécifique, d'un ou plusieurs salariés, d'un budget d'acquisition et d'horaires d'ouverture suffisants. Les bibliothèques municipales normatives sont celles qui répondent aux critères de l'Etat (surface, budget, professionnel...).

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE (4) bibliothèque municipale proposant d'autres supports que les imprimés (documents sonores, cédéroms, DVD, jeux...) ou des postes multimédia accessibles au public.

BIBLIOTHÈQUE RELAIS (31) mêmes critères que la bibliothèque municipale mais l'agent qualifié est bénévole ou sur un emploi non spécifique quelques heures par semaine.

POINT LECTURE (27) bibliothèque à laquelle manquent au moins deux des éléments constitutifs d'une bibliothèque municipale (gestion, local, agent qualifié, budget d'acquisition, horaires d'ouverture...).



b. L'accueil de loisirs

Les politiques publiques dédiées à la Jeunesse ne sont pas homogènes sur le territoire. Certains équipements ont une portée communale, quand d'autres sont d'intérêt communautaires. Avec la réforme des rythmes scolaires, les écoles se sont parfois dotées d'accueil de loisirs et ont développé une politique d'animation culturelle.

		/ \	,	
ACCHEH DE L	VICIDE YECV	CIEC A I		ALAE ET CLAE)
	11171K7 47711			
ACCOLIL DE L	OCCA CAICIO	UILJ A I		ALAL LI VLAL

ALAE	LUNAS
ALAE	THEZAN-LES-BEZIERS
ALAE	CEILHES-ET-ROCOZELS
ALAE	QUARANTE
ALAE	LE BOUSQUET-D'ORB
ALAE	LA TOUR-SUR-ORB
ALAE	LA CAUNETTE
CLAE	ROUJAN
CLAE	PUISSERGUIER
CLAE	NEFFIES
CLAE	GABIAN

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH ET CLSH)

ALSH	BEDARIEUX
ALSH	LUNAS
ALSH	THEZAN-LES-BEZIERS
ALSH	CREISSAN
ALSH	PUISSERGUIER
ALSH	SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES
ALSH	LE BOUSQUET-D'ORB
ALSH	AUTIGNAC
CLSH	ROUJAN
CLSH	HÉRÉPIAN

CENTRE AÉRÉ (SANS HÉBERGEMENT) CENTRE DE VACANCES (AVEC HÉBERGEMENT)

CENTRE AÉRÉ	CAPESTANG
CENTRE AÉRÉ	OLARGUES
CENTRE AÉRÉ	OLONZAC
CENTRE DE VACANCES	BABEAU-BOULDOU







C. LES MUSÉES, LIEUX DE MÉMOIRE ET ESPACES MUSÉOGRAPHIQUES

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles dispose de plusieurs "musées" ou espaces muséographiques, mettant en évidence et en scène une thématique spécifique. Ils sont des lieux privilégiés d'accueil pour les visiteurs, de médiation et de sensibilisation pour la population. Leur sont associés les lieux de mémoire qui font référence à l'histoire collective.

Cette notion réunit l'ensemble des repères culturels témoignant d'un passé commun. Les témoignages peuvent être concrets et tangibles, comme des objets ou des monuments, mais ils peuvent aussi être immatériels et se référer à l'ethnologie, à la langue ou aux traditions. Les lieux de mémoire sont à la fois objets de connaissance et sources d'émotion.

LES MUSÉES LABELLISÉS MUSÉES DE FRANCE



HÉRÉPIAN Musée de la Cloche et de la Sonnaille

Ce bel espace architectural présente différentes techniques de fabrication, ainsi que les utilisations et l'univers sonore de toutes les productions de l'ancienne fonderie de cloches Granier depuis 1600 : sonnailles du monde pastoral, grelots et les clarines et cloches d'église.

Pédagogique, accessible aux différents handicaps, en particulier aux personnes mal voyantes pour lesquelles le parcours a été spécifiquement pensé. La gestion est communale.

Accueil handicap pour une visite en autonomie

MINFRVE Musée archéologique

Collections privées de J. Miguel de Barroubio auxquelles se sont joints des dons et le résultat des recherches de Messieurs Lauriol, Issanjou, Poumayrac, Séverac, ainsi que les minéraux fossiles de Jean-Claude Gagnat. Géologie de la vallée de la Cesse, minéraux et fossiles régionaux et du monde.

Archéologie préhistorique (grotte d'Aldène), protohistorique (reconstitution d'un dolmen), antique et médiévale. La gestion est communale.

Projet muséographique en cours de réactualisation





SAINT-PONS-DE-THOMIERES Musée de Préhistoire régionale

Evocation de la vie des hommes au Néolithique, reproduction de statues-menhirs. La gestion est déléguée à la communauté de communes.

La collectivité, en lien avec le rectorat, a mis en place avec le soutien du Conseil départemental, un service éducatif.

Facs similés de statues menhir

LES SITES PHARES



CAPESTANG La résidence des Archevêgues de Narbonne

Daté du XV° siècle, le plafond peint du château des archevêques de Narbonne, s'il est connu des initiés depuis longtemps, n'est accessible au public que depuis quelques années.

Un centre d'interprétation permet de comprendre le contexte historique qui a permis l'élaboration de ce programme iconographique aussi subtil que merveilleux. Visites libres ou visites de groupe, organisées par le foyer rural.

Espace d'interprétation du plafond peint

CAZEDARNES Abbaye de Fontcaude

Abbaye de l'ordre Prémontré est une étape sur une variante du chemin de Saint-Jacques-de Compostelle. Elle est classée Monument Historique le 1^{er} Août 1975, le site environnant classé le 18 janvier 2008.

L'espace muséographique contient les plus belles pièces de la sculpture de Fontcaude. La collection est impressionnante. La gestion du site est confiée à une association.



L'abbaye de Fontcaude



COURNIOU-LES-GROTTES Grotte de la Devèze

Elle reçoit en moyenne 12 000 visiteurs par an. Elle est située sur le plateau de l'ancienne gare, où son entrée fut découverte lors des travaux de construction de la ligne de chemin de fer Mazamet-Bédarieux. en 1886-1887.

Le site est classé, au titre de la loi du 2 mai 1930, parmi les monuments naturels et les sites du département de l'Hérault par décret du 16 juillet 1996. La gestion est communale.

Concrétions dans la grotte

DIO-ET-VALQUIERES Château

La construction commença au XII^e siècle pour défendre la frontière entre l'Aquitaine, devenue possession des Anglais, et le Languedoc. L'évolution du bâti s'échelonna sur plusieurs siècles. Une autre période marquante fut, au début du XVII^e siècle, son acquisition et sa transformation en résidence de plaisance par la famille de Fleury, dont le plus illustre fut le Cardinal André Hercule de Fleury, précepteur puis Premier Ministre du roi Louis XV.

Classé Monument Historique en 1930, il a fait l'objet d'une importante restauration. Le propriétaire assure la gestion et le développement d'outils de médiation : groupes scolaires, parcours sonore, maquette-puzzle pédagogique, visite adaptée au public mal-voyant.



Le château



ROUJAN Château-abbaye de Cassan

Sa fondation date de 1080 sur l'emplacement d'un probable site gallo-romain du IVe siècle. Occupé par des chanoines jusqu'à la Révolution, le prieuré connaît plusieurs propriétaires privés avant que l'Etat n'en prenne possession en 1946, pour en faire un centre de formation administré par l'Education nationale.

En 1953, son église romane du XIIe siècle et le palais conventuel du XVIIIe siècle sont classés au titre des Monuments Historiques. La gestion est aujourd'hui privée : visites touristiques, saison culturelle avec concerts, expositions et des journées portes-ouvertes à thème.

Façade classique du palais conventuel

LES SITES D'ACCOMPAGNEMENT

BEDARIEUX Espace culturel

Les locaux de l'ancien hospice ont été entièrement rénovés et abritent aujourd'hui le service culturel, l'Espace d'Art Contemporain, la Maison des Arts, la Médiathèque, l'école de musique et les archives municipales. Au cœur de cette immense bâtisse, l'église Saint-Louis abrite un orque Cavaillé Coll classé Monument Historique. La Maison des Arts est le reflet du patrimoine de Bédarieux. A découvrir: l'espace Auguste Cot, le musée du rail, la salle des traditions populaires et le bureau de Ferdinand Fabre. Visites, organisées par la mairie.



Prométhée enchaîné d'Auguste Cot



BERLOU Maison du Cambrien

Plus de 350 fossiles y sont exposés, dont essentiellement des trilobites de la montagne noire trouvés sur le terroir de Berlou.

Ce patrimoine local, issu de nos terrains schisteux, est composé de fossiles vieux de -600 millions d'années. La gestion est privée ; des visites sont organisées.

Trilobite



Elle date de 1834 et servait, à l'origine, à l'hébergement des gardes des divisions de Béziers, du Somail et de Capestang. Réhabilitée en 2007, elle accueille l'office de Tourisme, le service éducatif du canal du Midi, mis en place par le rectorat.

Ce dernier existe depuis 2010 grâce au soutien de la DRAC Languedoc-Roussillon, du Conseil départemental de l'Hérault et du Rectorat de l'Académie de Montpellier.

Ce service éducatif participe à l'opération "Les Portes du Temps".

Le service éducatif du Canal du Midi





CRUZY Musée archéologique et paléontologique

Présentation de fossiles, d'ossements de dinosaures découverts lors de fouilles paléontologiques ainsi que d'un important mobilier céramique moderne et de quatre bannières de 1907, classées Monument Historique. La gestion est associative.

La visite du musée est gratuite, son fonctionnement est assuré par des bénévoles de l'association et actuellement une personne salariée à temps partiel. Différents outils de médiation ont été réalisés par le service éducatif du Canal du Midi.

Les bannières de 1907

FAUGERES Moulins

Restitution de trois moulins du XVIe siècle, ayant fait l'objet d'une restauration entre 1995 et 1998. La réalisation du mécanisme complet par Bernard Garibal utilise même les meules d'origine du XIXe siècle.

Le site dispose d'une table d'orientation et propose un accueil et des isites commentées en période estivale.



Les moulins restaurés



LE BOUSQUET D'ORB Musée Les lumières de la mine

Dans un bel espace, très soigné, l'exposition permanente "Les Lumières de la mine", met en scène la collection de lampes et d'objets de la mine mis à disposition par le collectionneur Philippe Estang et l'association "l'outil, l'intelligence du geste".

Elle est accompagnée de panneaux, textes et photos, qui relatent l'histoire du bassin minier de l'Hérault dit "Bassin de Graissessac". En exposition : 200 lampes et objets du XVIIIe à nos jours. Des visites commentées sont proposées par la Maison cévenole des Arts et Traditions populaires de Saint-Gervais-sur-Mare.

Exposition permanente de lampes de mines

MAGALAS Espace Vins et campanes

Musée d'art campanaire "François Granier", dernier fondeur de cloches du sud de la France, agrémentée d'une exposition de vestiges archéologiques et du patrimoine viticole.

Les locaux sont partagés avec l'office de tourisme intercommunal qui assure l'accueil du lieu.



Carillor



MINERVE Musée Hurepel

Cet espace privé propose une évocation de l'épisode cathare.

Exemple de reconstitution

OLARGUES Musée des Arts et Traditions Populaires Présentation de l'histoire locale et la vie quotidienne des habitants au XIX^e siècle.



Salle dédiée à l'agriculture dans les hauts cantons



OLONZAC Musée du Centre de recherche et de documentation du Minervois

menées sur le territoire depuis le XIX^e siècle. La gestion est déléguée à une association qui assure les visites. Le récolement des collections est en cours. Un suivi méthodologique est apporté à cet équipement dans le cadre de l'Opération Grand Site "Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian".

Exposition des collections constituées lors des fouilles

Vitrine d'exposition de vestiges archéologiques

PUISSERGUIER Centre de ressources

Espace de collecte d'objets, de mémoire oral, d'archives privées. Le lieu présente une exposition permanente d'objets anciens et des reconstitutions. Le lieu est ouvert au public, la gestion est associative.



Exemple de reconstitution



PUISSERGUIER Château

Ce *castrum* du XI^e siècle fut le témoin de la croisade contre les Cathares. Le lieu est ouvert au public, la gestion est associative.

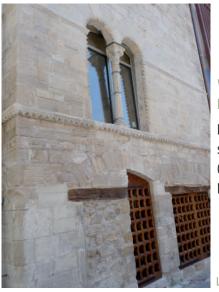
lue d'ensemble du château

SAINT-GERVAIS-SUR-MARE Maison cévenole des Arts et Traditions Populaires

Le lieu propose une découverte des métiers savoir-faire disparus, cloutiers, cercliers, sonnaillers et exposition de croix discoïdales trouvées lors de la restauration d'une église pré-romane.



Exemple de reconstitution



VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE Musée archéologique Saint-Grégoire

Dans l'église Saint-Grégoire, dépôt archéologique des hauts-cantons avec des expositions sur le patrimoine local. Le lieu est ouvert au public, la gestion est associative. Cet espace verra sans doute son rayonnement renforcé avec la réhabilitation de l'Hôtel des Monnaies.

L'Hôtel des Monnaies

Sur le territoire, la gestion des espaces muséographiques relèvent des collectivités, mais elle est parfois déléguée à une association. Cette gestion associative est porteuse d'une réelle dynamique mais elle a pour revers le manque de pérennité et nécessite absolument de s'orienter vers une professionnalisation des médiateurs.

Ainsi, le service Patrimoine du Conseil départemental de l'Hérault a développé une mission d'accompagnement auprès des "musées de territoire", leur mettant à disposition des outils et un suivi technique et financier. Le soutien à la politique muséale constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, un certain nombre de structures pourront bénéficier d'une médiation professionnelle fournie par la prestation de guides-conférenciers, d'un soutien à leur service des publics, notamment en faveur du jeune public, et d'un conseil, d'un suivi de leurs projets de développement, et plus particulièrement ce qui relève du projet culturel.

IV. LE PORTEUR DE PROJET

A. LE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

a. La genèse du Pays

Les "Pays" ont été créés par la loi du 4 février 1995 en son article 22. Ce concept a été précisé par l'article 25 de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Celui-ci stipule que "lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un Pays". Le Pays, ainsi conçu, est un espace cohérent, choisi et proposé par les acteurs locaux.

C'est essentiellement un territoire de projets, organisé pour assurer la mobilisation de moyens et de compétences d'origines diverses, qui décident de se mettre, ensemble, au service d'une stratégie concertée.

C'est donc un bassin organisé de développement économique et d'aménagement du territoire qui s'appuie sur les interdépendances et les solidarités croissantes entre les diverses composantes rurales et urbaines qui le constituent. A partir d'une approche transversale, le Pays définit ses ambitions, ses orientations et les moyens pour être capable de négocier, de suivre les actions entreprises. Lieu de rassemblement des élus et des acteurs de la société civile, le Pays pilote et coordonne les projets grâce à ses missions d'animation et d'ingénierie.

Un Pays, c'est un territoire avec des ambitions, des orientations, des projets, des moyens techniques, financiers et humains qui lui permettent d'accompagner les actions de développement. Le Pays est bien, à une échelle opérationnelle d'aménagement et de développement du territoire, le garant de la cohérence territoriale par la coopération intercommunale.

> Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est né de la fusion de cing chartes intercommunales. Ces cing structures ont produit du développement local pendant une vingtaine d'années sur le territoire, jusqu'à la mise en place du Syndicat Mixte ouvert qui comprend les communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault. Divers axes de développement impulsés par les chartes intercommunales ont été repris dans la politique territoriale du Pays et mis en œuvre dans une logique d'espace de projet plus large, avec une ambition accrue et une mutualisation des moyens. Ainsi, le Pays Haut Languedoc et Vignobles coordonne plusieurs missions : économie, service, culture, habitat, patrimoine, tourisme. Chaque mission met à disposition des porteurs de projets ses compétences administratives et son ingénierie technique, afin de soutenir l'émergence de projets structurants.

b. La charte de développement

Au Pays est associé un certain nombre de notions : proximité, cohésion, coopération, initiatives, participation, solidarités, dynamiques locales... Au service des élus, des communes, des responsables, des organisations professionnelles, des associations et des habitants, le Pays est au centre des projets.

Sa mission est de faire vivre au quotidien l'intercommunalité, explorer de nouvelles voies, être une force de propositions au service d'une vraie dynamique de territoire volontaire et solidaire.

Les enjeux de développement s'inscrivent globalement dans les termes définis par la Charte de développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Celle-ci met en avant, selon un axe local, social et économique, les quatre enjeux majeurs suivants :

- Assurer la meilleure qualité de vie à l'ensemble de la population,
- Soutenir l'activité économique et le développement des compétences au service de l'emploi,
- Contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement naturel et patrimonial,
- Développer et professionnaliser le tourisme.

La stratégie du Pays, telle que définie par la Charte de Développement en 2002, se décline en quatre axes et treize chantiers :

AXE 1: RENFORCER NOTRE IDENTITÉ COMMUNE

Chantier 1 - Le développement des échanges internes et externes

Chantier 2 - Un effort constant de communication auprès de tous

Chantier 3 - Un travail de pédagogie auprès de tous les acteurs

AXE 2: DÉVELOPPER ET VALORISER NOS PRODUCTIONS ÉCONOMIQUES

Chantier 4 - Le développement d'une logique d'écotourisme

Chantier 5 - Le soutien à une agriculture raisonnée

Chantier 6 - La valorisation des ressources naturelles

AXE 3 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE ET D'ACTIVITÉ

Chantier 7 - La préservation de notre environnement

Chantier 8 - L'intégration des populations

Chantier 9 - Le développement de la formation et des compétences

Chantier 10 - Une politique de développement économique

AXE 4: MAÎTRISER L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chantier 11 - La maîtrise de notre urbanisation

Chantier 12 - La maîtrise du développement économique

Chantier 13 - La préservation des espaces remarquables, spécifiques et/ou fragilisés

c. La gouvernance

Par son action publique, le Pays a le souci de renforcer ses partenariats pour permettre une meilleure appropriation des projets et ses déclinaisons. Le Pays souhaite ainsi dynamiser le projet global en partageant la chaîne des problématiques pour faire cause et culture communes. En ce sens, il s'inscrit dans la définition de "gouvernance".

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est présidé par Francis Boutes, maire de Gabian et président de la Communauté de communes Avant-Monts du Centre Hérault.

Les Communautés de communes, à l'origine de la création du Syndicat Mixte, donnent aux Pays des missions d'ingénierie, d'assistance et de conseil sur des enjeux de type supra-communautaire et infra-départemental.

Le Syndicat Mixte du Pays est structuré à deux niveaux majeurs :

- le Comité syndical,
- les Commissions thématiques

avec un partenaire associé : le Conseil de développement.

Le Comité syndical

Le Comité syndical regroupe les élus représentant les Communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault. De fait, c'est un syndicat mixte ouvert. Le Comité syndical est le lieu des décisions de tous les projets émanant du territoire. Il est composé de 34 membres représentant les Communautés de Communes et le Conseil départemental. C'est l'instance garante de la cohérence territoriale. Son rôle est prépondérant. Il impulse, oriente et décide de toutes les actions de développement à initier ou à accompagner.

Par un jeu d'interface, il joue un rôle de catalyseur, de veille et d'écoute. Pivot central, il s'assume également comme instance d'échanges, de démocratie participative et de valeurs partagées.

Les Commissions thématiques

Le Comité syndical s'appuie sur l'équipe technique et administrative du Pays et sur des commissions thématiques (Habitat, logement, cadre de vie - Services à la population - Culture - Economie - Tourisme - Patrimoine).

Les commissions thématiques sont composées d'élus et de membres du Conseil de développement. Elles sont présidées par un élu accompagné techniquement par un chargé de mission. Ce binôme est essentiel dans l'organisation.

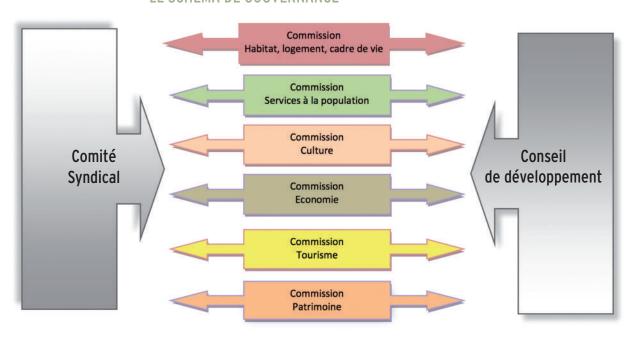
Le dispositif entre élus et chargés de mission légitime l'action par une véritable coalition d'intérêts partagés.

Le Conseil de développement

Organe de conseil et de consultation du Pays, le Conseil de développement est composé, conformément aux textes en vigueur, de "représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs", qui souhaitent s'impliquer dans son travail ; il n'est en aucun cas représentatif de l'ensemble de la société civile.

Ses membres se répartissent en quatre collèges : habitants, socioprofessionnels, milieux associatifs et élus. Il compte actuellement 65 membres. Son Conseil d'Administration est composé de 24 membres, 6 par collèges, et son Bureau compte 8 personnes. Le Conseil de développement siège dans les commissions thématiques du Pays, qui préparent l'ensemble des travaux du Comité Syndical.

LE SCHÉMA DE GOUVERNANCE



Ensuite, un travail plus administratif a été entrepris ne nécessitant plus la même mobilisation. Le Pays n'ayant été créé qu'en 2005, actions a été l'organisation de 4 réunions publiques de secteur, pour impliquer plus directement la population. Nous avons aussi, lors de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2006, modifié les statuts de notre association et en particulier, créé un nouveau collège, celui des "Habitants", qui s'ajoute aux 3 existants : "Elus", "Partenaires socio-économiques", "Partenaires associatifs"

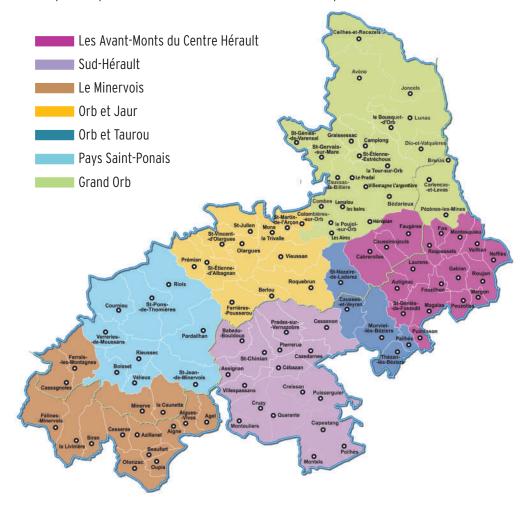
Nous avons également établi un règlement intérieur et signé une convention de mise à disposition de moyens avec le Syndicat mixte et d'évaluation, doit jouer un rôle majeur dans cette démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire".

Francis Bascoul, Président du Conseil de développement.

B. LES PARTENAIRES STATUTAIRES

a. Les Communautés de communes

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est structuré en Syndicat Mixte ouvert, qui comprend sept communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault.



b. Le Conseil départemental

Le Conseil départemental a porté, dès les premières lois de décentralisation en 1982, une attention particulière à la mise en œuvre de politiques de développement territorial.

C'est en 1999 que le Conseil départemental a lancé une première réflexion sur la redéfinition d'espaces afin de concevoir des projets de développement à des échelles plus pertinentes. Faisant suite aux lois Pasqua, Voynet, Chevènement sur les Pays, peu à peu, s'est dessiné le périmètre d'étude du Pays avant de devenir le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles en 2005.

Depuis sa création, le Pays travaille en étroite collaboration avec le Conseil départemental :

- Dans le cadre de financements de droit commun par des services départementaux spécifiques en charge des thématiques concernées et toujours en lien avec la stratégie territoriale,
- Dans le cadre, chaque année et ce depuis 2006, d'un contrat de territoire, pour les financements n'entrant pas dans le champ des financements de droit commun mais influant sur le développement territorial,
- Dans le cadre du programme européen Leader, au titre des contreparties départementales par un financement complétant en investissement ou en fonctionnement des plans de financements ne pouvant relever des règlements de droit commun.

Le Conseil départemental est membre statutaire du Syndicat Mixte. Il intervient dans le fonctionnement du Pays par une participation annuelle à hauteur de 60 %. Les communautés de communes apportent 40 %.

V. LA STRATÉGIE TERRITORIALE DU PAYS

A. LA STRATÉGIE 2008-2013

Suite à la réalisation, en 2006 et 2007, d'une dizaine de schémas territoriaux, les treize chantiers initiaux de la charte se sont déclinés en vingt-cinq enjeux majeurs qui ont été traités dans des programmes divers sur la période 2008-2013.

THÉMATIQUES	ENJEUX	OBJECTIFS
CULTURE	1. Rendre la culture de qualité accessible aux habitants	1.1 Diffuser du spectacle vivant
	2. Soutenir la pratique musicale amateur	2.1 Valoriser l'Orchestre de Pays et la pratique musicale d'ensemble
	3. Mutualiser les moyens	3.1 Structurer les politiques culturelles 3.2 Mutualiser les animations culturelles 3.3 Renforcer l'enseignement musical
	4. Animer l'économie du territoire	4.1 Associer les acteurs économiques 4.2 Coordonner l'action économique
ECONOMIE	5. Privilégier maintien et développement des entreprises	5.1 Organiser la reprise d'entreprises 5.2 Soutenir les démarches qualité et de mise aux normes des TPE 5.3 Travailler l'identité commerciale des TPE
	6. Renforcer les pôles économiques et de services	6.1 Soutenir la modernisation des outils de production 6.2 Animer les commerces de bourgs-centre 6.3 Structurer les marchés de plein vent 6.4 Mettre en valeur et commercialiser les produits locaux
	7. Accompagner l'immobilier d'entreprises	7.1 Accompagner le développement des zones d'activités 7.2 Suivre l'implantation du pôle d'intérêt régional 7.3 Maintenir les entreprises en milieu rural
	8. Appuyer les filières industrielles	8.1 Accompagner la filière Marbre 8.2 Accompagner les professionnels de la filière bois
AGRICULTURE	9. Maintenir les espaces agricoles ouverts	9.1 Accompagner en amont le programme d'arrachages 9.2 Accompagner la diversification
	10. Améliorer le revenu agricole	10.1 Développer les circuits courts de commercialisation
ENVIRONNEMENT	11. Préserver les milieux naturels et paysagers	11.1 Préserver et valoriser les sites et paysages sensibles 11.2 Planifier et anticiper le développement urbain 11.3 Découvrir et partager la diversité des paysages
	12. Maîtriser l'énergie	12.1 Mobiliser les acteurs sur la maîtrise des consommations d'énergie 12.2 Contribuer au développement des énergies renouvelables
	13. Informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement	13.1 Sensibiliser et former aux enjeux environnementaux 13.2 Structurer l'offre pédagogique et mettre les acteurs en réseau 13.3 Assurer une veille environnementale

THÉMATIQUES	ENJEUX	OBJECTIFS
HABITAT	14. Aménager le territoire	14.1 Maintenir et développer capacités d'accueil en habitat permanent
	15. Améliorer le cadre de vie	15.1 Valoriser le patrimoine privé 15.2 Aménager l'espace public
PATRIMOINE	16. Connaître et comprendre le patrimoine	16.1 Définir une offre pédagogique du territoire 16.2 Développer l'approche ethnographique et archéologique 16.3 Poursuivre et intensifier les travaux d'inventaire
	17. Sauvegarder et valoriser le patrimoine	17.1 Apporter un appui technique aux projets 17.2 Garantir une cohérence générale des thèmes et des contenus 17.3 Susciter la valorisation d'équipements structurants 17.4 Accompagner les sites majeurs et emblématiques 17.5 Soutenir et protéger les sites fragiles à fort potentiel 17.6 Initier une démarche qualité pour un meilleur maillage des sites
	18. Partager et dynamiser le patrimoine	18.1 Animer un réseau d'acteurs "ambassadeurs" 18.2 Développer les TIC dans les métiers du patrimoine 18.3 Elaborer une programmation annuelle d'évènements 18.4 Construire une offre touristique patrimoniale
TOURISME	19. Accompagner et fédérer les professionnels du tourisme	19.1 Favoriser l'implantation d'activités et développer les prestations 19.2 Mettre en place un plan qualité d'hébergement 19.3 Qualifier et mettre en réseau les prestataires
	20. Développer les équipements structurants	20.1 Professionnaliser, mettre en réseau et aménager les OT 20.2 Développer les tourismes thématiques 20.3 Structurer les équipements sportifs et de loisirs 20.4 Harmoniser la signalisation touristique
	21. Mutualiser et optimiser les moyens de promotion	21.1 Promouvoir une promotion coordonnée 21.2 Réaliser une communication territoriale concertée et cohérente 21.3 Commercialiser les hébergements et produits touristiques
SERVICE	22. Vivre en bonne santé	22.1 Elaborer et mettre en œuvre un projet territorial de santé global 22.2 Accompagner les projets en cours
	23. Améliorer les services aux familles	23.1 Densifier les services de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse 23.2 Prévenir les difficultés éducatives
	24. Accompagner le développement numérique du territoire	24.1 Lever les freins au développement de l'usage des TIC 24.2 Assurer une animation TIC sur le territoire
	25. Garantir l'accès de tous aux services publics	25.1 Rapprocher les services de la population 25.2 Améliorer la mobilité

B. LA FORCE DU PROJET "VIVRE ENSEMBLE", STRATÉGIE 2014-2020

"Vivre ensemble" est le titre de notre cadre stratégique 2014-2020, c'est l'ambition du Pays.

Facteur de cohésion sociale, le "Vivre ensemble" renforce un sentiment d'appartenance d'une population à un espace, une culture, un art de vivre. Le "Vivre ensemble" symbolise l'image du territoire et exprime un projet d'avenir.



Le développement durable

Dans un jeu subtil d'équilibre des dynamiques, le développement durable s'inscrit en préalable dans l'élaboration de nos projets.

Le Pays s'attache à produire ou accompagner de l'action "soutenable". En toute logique, le projet de territoire se dresse en modèle responsable.

La cohésion sociale

A l'heure des profondes mutations économiques, sociales et environnementales, le Pays fait le choix d'un territoire où il fait bon vivre.

Si les politiques contractuelles nous accompagnent dans ce défi, il faut que les territoires se mobilisent, s'organisent et se rassemblent autour de thèmes porteurs de sens : la cohésion sociale est l'aboutissement consensuel de notre société.

Le développement économique

Pour contribuer modestement au développement économique du territoire, le Pays doit s'adosser à ses potentialités intrinsèques : un espace d'échanges naturels, une agriculture reconnue, un tourisme authentique, un réseau de services et d'entreprises. Les dix-huit enjeux majeurs identifiés par le Pays s'inscrivent dans le cadre de six thématiques génériques, déclinant une mise en œuvre opérationnelle.



TABLEAU SYNOPTIQUE : STRATÉGIE 2014-2020					
AXE	THÉMATIQUES	ENJEUX	OBJECTIFS		
	HABITAT LOGEMENT CADRE DE VIE	1. Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité	1. Réduire l'habitat indécent et indigne		
			2. Favoriser les travaux d'adaptation		
			3. Développer l'offre locative et publique		
		2. Augmenter la fonctionnalité des centres anciens	 Sauvegarder la qualité architecturale et la préservation du patrimoine local 		
			5. Maintenir l'humain dans le centre ancien		
			6. Accompagner les politiques d'aménagement		
		3. Concourir à une gestion durable des ressources	7. Lutter contre la précarité énergétique		
			8. Informer, sensibiliser et éduquer		
	SERVICES À LA POPULATION	4. Vivre en bonne santé	9. Maintenir et renforcer les soins de premiers recours et la prise en charge des urgences		
			10. Améliorer le parcours de santé des personnes âgées		
COHESION			11. Développer et renforcer les services de prévention de proximité		
SOCIALE			12. Améliorer l'accès aux soins par le biais de la télémédecine		
		5. Améliorer les services aux familles	13. Densifier les services de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse		
			14. Prévenir les difficultés éducatives		
		6. Garantir l'accès de tous aux services publics	15. Rapprocher les services de la population		
			16. Améliorer la mobilité		
	CULTURE	7. Créer du lien social	17. Renforcer la médiation		
			18. Œuvrer pour l'épanouissement personnel à travers la pratique artistique		
		8. Rendre la culture de qualité accessible	19. Proposer la culture partout		
			20. Offrir la culture pour tous		
		9. Valoriser les richesses patrimoniales par la création artistique	21. Faire de la création l'écho de l'identité patrimoniale		
			22. Favoriser la transmission du patrimoine immatériel par la création		

TABLEAU SYNOPTIQUE : STRATÉGIE 2014-2020					
AXE	THÉMATIQUES	ENJEUX	OBJECTIFS		
	ECONOMIE	10. Développer les partenariats publics/privés	23. Favoriser l'émergence de projets de territoire		
			24. Animer le réseau des entreprises		
		11. Soutenir les filières	25. Accompagner les mutations professionnelles		
			26. Susciter les innovations collectives		
		12. Construire l'offre immobilière d'entreprise	27. Structurer l'offre immobilière		
			28. Organiser la reprise des entreprises		
	TOURISME	13. Consolider et développer une offre de qualité	29. Qualifier les acteurs		
			30. Optimiser la qualification de l'offre d'hébergement		
			31. Accompagner les projets structurants		
			32. Valoriser l'offre patrimoniale		
			33. Développer l'offre nature		
			34. Structurer l'offre oenotouristique		
			35. Mettre en réseau l'offre de "thermalisme" et du bien-être		
		14. Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique	36. Organiser et qualifier l'accueil touristique		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			37. Promouvoir la destination		
			38. Elaborer une politique marketing		
			39. Mettre en marché		
		15. Optimiser l'organisation et l'animation du projet	40. Fédérer et animer le projet territorial		
			41. Assurer une veille territoriale		
			42. Mettre en œuvre la gouvernance		
	PATRIMOINE	16. Connaître et partager le patrimoine	43. Poursuivre la connaissance et la recherche appliquée		
			44. Sensibiliser la population		
			45. Former les professionnels		
		17. Préserver le cadre de vie	46. Sauvegarder et valoriser le patrimoine		
			47. Promouvoir une architecture de qualité		
			48. Accompagner les politiques d'aménagement		
		18. Dynamiser le patrimoine	49. Interpréter le patrimoine		
			50. Animer les patrimoines		
			51. Affirmer l'identité culturelle du Pays		

VI. LA COHÉSION SOCIALE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

A. LE CADRE DE VIE COMME POTENTIEL

"Habiter au Pays" est le postulat central de l'action du Pays. En effet, quelle question est plus fondamentale et essentielle que celle "d'habiter". Le cadre de vie est déterminant pour l'expression et la construction de l'individu.

Structurée et organisée, notre politique de l'Habitat s'appuie sur une stratégie articulant dimension sociale et environnementale, conjuguant des logiques de préservation et de développement.

Enjeu 1 - Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité

L'arrivée de populations nouvelles entraîne des modifications sensibles de l'environnement et des demandes en habitat qui peuvent se traduire par un étalement urbain. "Habiter au Pays" consiste à favoriser les mesures d'amélioration de l'habitat dans les centres anciens. Ces opérations permettent de réfléchir sur une vision durable en diminuant l'impact environnemental et en créant des conditions de vie plus harmonieuses.

OBJECTIF 1 Réduire l'habitat indécent et indigne

OBJECTIF 2 Favoriser les travaux d'adaptation

OBJECTIF 3 Développer l'offre locative et publique

Enjeu 2 - Augmenter la fonctionnalité des centres anciens

Chaque village dégage une atmosphère particulière. De loin, ce sont des signatures du territoire ; elles jouent un rôle de guide pour le visiteur ou le futur habitant. Pourtant malgré les perceptions positives véhiculées, les cœurs de village ont perdu, peu à peu, leur attractivité et leur âme. Ils se sont vidés au profit des lotissements périphériques.

L'enjeu consiste à parier sur un avenir du centre ancien par des opérations conjuguant le maintien ou le développement des services et un habitat de village lié aux nouveaux besoins des populations (garage, espace extérieur...).

OBJECTIF 1 Sauvegarder la qualité architecturale et la préservation du patrimoine local

OBJECTIF 2 Maintenir l'humain dans le centre ancien

OBJECTIF 3 Accompagner les politiques d'aménagement

Enjeu 3 - Concourir à une gestion durable des ressources

Considérant que "la meilleure énergie et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !", l'enjeu prioritaire du territoire est la maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables sont deux composantes essentielles du développement durable du territoire.

En effet, elles contribuent à la protection de l'environnement, génèrent des emplois, valorisent le développement local des territoires et diversifient l'approvisionnement

OBJECTIF 1 Lutter contre la précarité énergétique

OBJECTIF 2 Informer, sensibiliser et éduquer

B. LA CULTURE FACTEUR DE LIEN

L'évolution sociodémographique de la population fait évoluer les pratiques et les attentes du public en termes de développement culturel. En zone rurale, la culture et le lien social sont très étroitement liés.

Trois enjeux émergent en ce qui concerne la stratégie du Pays, à savoir le lien social autour de l'œuvre, l'accès à une culture de qualité et la valorisation du patrimoine par la création artistique.

Enjeu 1 - Créer du lien social

A l'ère des technologies de l'information et de la communication toujours plus innovantes, la diffusion rapide de l'information n'a cessé de s'étendre et pourtant, le dialogue en face à face n'est plus la première forme de communication.

La culture engendre souvent une prise de conscience sur son histoire personnelle et permet aux spectateurs d'une même œuvre de trouver des convergences et de nouer le dialogue.

OBJECTIF 1 Renforcer la médiation

OBJECTIF 2 Œuvrer pour l'épanouissement personnel à travers la pratique artistique

Enjeu 2 - Rendre la culture de qualité accessible

La politique culturelle, à l'échelle d'un Pays de cent communes, doit se concevoir comme un service public accessible et un vecteur de développement durable. La diffusion de spectacle vivant doit être structurée en répondant à une exigence d'équilibre du calendrier des manifestations et de maillage du territoire.

OBJECTIF 1 Proposer la culture partout

OBJECTIF 2 Offrir la culture pour tous

Enjeu 3 - Valoriser les richesses patrimoniales par la création artistique

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est le dernier territoire rural du département de l'Hérault. Son histoire locale décèle une richesse infinie qu'il est important de connaître et de transmettre.

OBJECTIF 1 Faire de la création l'écho de l'identité patrimoniale

OBJECTIF 2 Favoriser la transmission du patrimoine immatériel par la création

UNE ACTION STRUCTURANTE

Par tous ces aspects, le projet de territoire se conçoit dans une approche transversale. Etre ambitieux pour le Pays, pour ses habitants. La transversalité s'entend dans le cadre des actions engagées pour renforcer le projet. C'est un atout qui peut propulser l'opération en multipliant ses effets. C'est un outil réflexif qu'il faut régler pour tendre vers une meilleure mutualisation.



L'ORCHESTRE DE PAYS

Il s'agit d'une formation d'harmonie associée à un chœur. Véritable aventure collective, ce projet ambitieux marque l'identité culturelle du territoire.

Le thème de chaque spectacle de l'Orchestre propose de valoriser le patrimoine :

en 2007, le centenaire de la révolte vigneronne ;

en 2008, les paysages vignerons;

en 2009 et 2010, la Croisade des Albigeois.

Pour les saisons 2011 et 2012, le choix s'est porté sur le canal du Midi. Et la création 2013 a suivi les traces du bandit de grand chemin Téjédor.

VII. L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

A. UN TERRITOIRE ATTRACTIF

a. Une destination

Plusieurs facteurs se conjuguent pour rendre ce territoire attractif. Amphithéâtre ouvert sur la mer qui se décline en trois grands étages, depuis les plateaux montagneux, en passant par les avant-monts jusqu'aux plaines viticoles, le Pays offre une diversité de patrimoines naturels. Cette configuration originale donne naissance à une véritable mosaïque de paysages : montagne, contreforts montagneux, vallées sinueuses, piémonts, plaines viticoles...

L'intérêt du patrimoine naturel et culturel est évidemment un élément clé de l'attractivité touristique. Elle ne confine pas au seul patrimoine monumental mais également au patrimoine vernaculaire et paysager, à la gastronomie, aux terroirs qui font la richesse des territoires traversés.

LES ATTRAITS DE CETTE ZONE PORTENT AVANT TOUT SUR LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Climat méditerranéen, temps d'ensoleillement parmi les plus favorables en France, présence de l'eau, paysages exceptionnels, patrimoine remarquable, faune et flore diversifiées... Tout cela rend cet espace très amène aux yeux des touristes. De plus, la représentation de ces derniers sur la qualité de vie est très forte, la "culture du vin" y est pour beaucoup : ce lieu respire "le bon vivre". Partout la richesse patrimoniale et architecturale abonde. Des espaces protégés pour la randonnée, le VTT, l'escalade rendent le Pays très attractif. Le développement de l'oenotourisme et de la navigation sur le Canal du Midi constituent des atouts pour la destination.

b. Des atouts

Le territoire du Pays du Haut Languedoc est Vignobles peut s'appuyer sur des atouts tangibles qui correspondent aux tendances sûres des touristes et qui le distinguent réellement des autres territoires :

- Une concentration de richesses patrimoniales reconnues (des Opérations Grand Site et Site Majeur en cours, la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, le canal du Midi reconnu patrimoine mondial de l'UNESCO,...);
- Des vignobles avec des AOP de renom, Minervois, Faugères, Saint-Chinian, des IGP de qualité et d'autres productions locales identitaires ;
- Des activités dans un cadre naturel préservé "dernier territoire rural" à proximité des grands centres urbains de la région et du département.

c. Un positionnement

Le développement touristique est un véritable enjeu pour le Pays et il doit être perçu comme un des leviers de développement de l'économie locale. Le Pays offre ainsi :

- Un art de vivre alliant accueil, savoir-faire et authenticité autour des productions locales,
- Un patrimoine naturel et culturel, riche et diversifié, à valoriser, à promouvoir mais aussi à préserver,
- Un lieu de découverte et de pratiques de loisirs qui se révèle, se partage et s'interprète en famille, entre amis...

Ce positionnement répond pleinement aux tendances actuelles mais le territoire doit aussi trouver sa place et se différencier dans un contexte de forte concurrence, tout en s'adaptant aux nouvelles évolutions technologiques pour répondre à des clientèles à la recherche d'expériences originales, à vivre et à partager.

B. UN SCHÉMA LOCAL D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Cette ambition ne peut aboutir sans la mise en commun des moyens, le renforcement des partenariats et la mobilisation de tous les acteurs concernés par le développement touristique du territoire. C'est pourquoi, le Pays a élaboré un Schéma Local d'Organisation et de Structuration touristique du territoire. Le Pays du Haut Languedoc et Vignobles a souhaité évaluer le Schéma Local d'Orientation et de Développement Touristique 2009- 2013 avant de proposer un nouveau schéma pour 2014-2020 (SLODT 2). Cette évaluation du SLODT 1 et la réorientation stratégique du SLODT 2 ont été menées de manière partenariale afin de favoriser la concertation, l'appropriation du SLODT. Il s'agissait aussi, à travers l'implication du plus grand nombre dans la réflexion sur les nouvelles orientations, de permettre un engagement partagé dans le nouveau programme d'actions élaboré en commun. Cette concertation devait aussi permettre de sensibiliser les acteurs mobilisés aux grandes tendances du marché touristique présentes et à venir. Les acteurs institutionnels et consulaires : le Conseil régional Languedoc Roussillon, le Conseil départemental de l'Hérault, le Comité Régional du Tourisme, l'ADT34/Hérault Tourisme, les Communautés de communes, les Offices de Tourisme du Pays, la CCI de Béziers-Saint Pons, la chambre d'Agriculture...

Les acteurs socio-professionnels et associatifs (hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires d'activités de loisirs sportifs et culturels, porteurs de projets...), ainsi que les habitants à travers le Conseil de développement, soit plus de 250 personnes mobilisées sur ce projet.

C. UNE STRATÉGIE CONCERTÉE

Le territoire présente deux destinations touristiques : le Haut Languedoc attirant une clientèle pratiquant des activités de pleine nature et les Vignobles avec une clientèle plus orientée vers l'oenotourisme. Le Pays a pour ambition de devenir un territoire reconnu et attractif, avec un tourisme de qualité, innovant et participant au développement durable. Cette ambition ne peut aboutir sans la mise en commun d'une stratégie concertée.

Enjeu 1 - Consolider et développer une offre de qualité

La qualité est le premier facteur déterminant pour le développement d'une activité touristique génératrice de valeur ajoutée dans l'économie locale. L'amélioration de la qualité reste le point d'entrée obligatoire du positionnement renforcé par les clés de lecture identitaire.

OBJECTIF 1 Qualifier les acteurs

OBJECTIF 2 Optimiser la qualification de l'offre d'hébergement

OBJECTIF 3 Accompagner les projets structurants

OBJECTIF 4 Valoriser l'offre patrimoniale

OBJECTIF 5 Développer l'offre nature

OBJECTIF 6 Structurer l'offre oenotouristique

OBJECTIF 7 Mettre en réseau l'offre de "thermalisme" et du bien-être

Enjeu 2 - Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique

Une politique de promotion, de communication et de commercialisation performante passe par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire. Un accent particulier sera mis sur les TIC comme support de médiation.

OBJECTIF 1 Organiser et qualifier l'accueil touristique

OBJECTIF 2 Promouvoir la destination

OBJECTIF 3 Elaborer une politique marketing

OBJECTIF 4 Mettre en marché.

Enjeu 3 - Optimiser l'organisation et l'animation du projet

Les principes d'optimisation sur l'organisation touristique et la gouvernance doivent guider les pas de tous les acteurs privés et publics. La réussite du projet touristique passe par un esprit collaboratif, une vision commune, la cohésion et la force du groupe.

OBJECTIF 1 Fédérer et animer le projet territorial

OBJECTIF 2 Assurer une veille territoriale

OBJECTIF 3 Mettre en œuvre la gouvernance

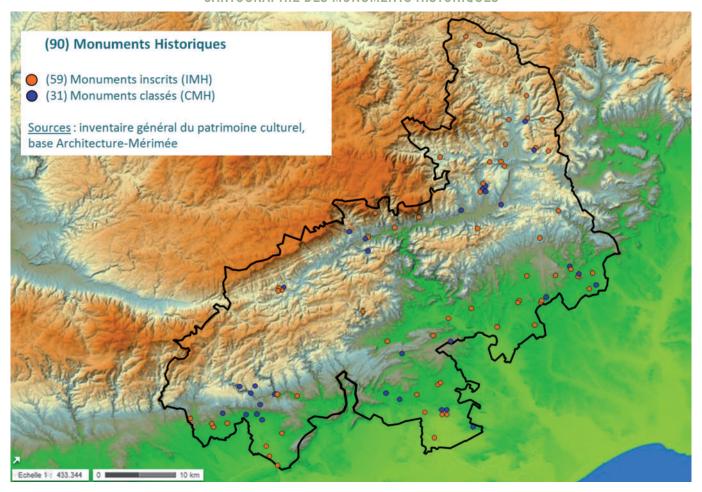
VIII. UNE POLITIQUE PATRIMONIALE ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE

A. LES PATRIMOINES PROTÉGÉS

a. Les Monuments Historiques - liste en annexe

Un Monument Historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique. Ce statut est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien.

CARTOGRAPHIE DES MONUMENTS HISTORIQUES



ETAT DES LIEUX DES CHANTIERS				
Communes	Etude et chantier CRMH			
BEDARIEUX	Rachat par la commune de l'orgue du temple, projet en cours de définition ; chapelle St-Raphaël restaurée par M. Larpin			
CAPESTANG	Restauration château en 2011 ; étude en cours sur l'église (vitraux) par M. Fiore			
CEILHES-ET-ROCOZELS	Etude programmée sur l'église paroissiale de Ceilhes			
COLOMBIERES-SUR-ORB	Tranche 2 des travaux par M. Chapal			
CRUZY	Etude programmée sur l'église paroissiale			
DIO-ET-VALQUIERES	Tranche 3 des travaux (pigeonnier), suivi par M. Robière			
LA LIVINIERE	Travaux N. D. du Spasme, façade occidentale, suivi par M. Fiore			
LA TOUR-SUR-ORB	Etude programmée sur le four à chaux et la mairie			
LAMALOU-LES-BAINS	Etude sur l'église Saint-Pierre-de-Rhèdes			

ETAT DES LIEUX DES CHANTIERS				
Communes	Etude et chantier CRMH			
LUNAS	Eglise paroissiale couverture en lauzes calcaire, suivi par M. Fiore			
MARGON	Restauration du chemin de ronde, travaux suivis par M. Fiore			
MINERVE	Restauration des remparts, travaux suivis par M. Fiore			
OLARGUES	Restauration de l'orgue			
PUISSERGUIER	Maison du viguier : dépose de closoirs et sondages, suivi par M. Fiore			
ROUJAN	Restauration de la façade et de la toiture de l'église, travaux suivis par M. Fiore			
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	Restauration façade du château (privé), suivi par M. Rouquette			
SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Programme de restauration de la couverture, travaux suivis par M. Fiore			
VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE	Travaux en cour sur l'Hôtel des Monnaies, projet étude des bâtiments de l'abbaye			

Travaux en cours ou réalisés en 2015

Etude diagnostic programmée en 2016



b. L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité

La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations importantes. Depuis 1992, les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel sont reconnues comme constituant des paysages culturels. Le canal du Midi est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, par l'UNESCO depuis 1996.

Avec ses 360 km navigables assurant la liaison entre la Méditerranée et l'Atlantique et ses 328 ouvrages (écluses, aqueducs, ponts, tunnels, etc.) le réseau du canal du Midi, réalisé entre 1667 et 1694, constitue l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'ère moderne, qui ouvrit la voie à la révolution industrielle. Le souci de l'esthétique architecturale et des paysages créés qui anima son concepteur, Pierre-Paul Riquet, en fit non seulement une prouesse technique, mais aussi une œuvre d'art.

Le Comité a décidé d'inscrire le bien proposé sur la base des critères culturels (i), (ii), (iv) et (vi), considérant que le site est de valeur universelle exceptionnelle en tant qu'une des réalisations les plus extraordinaires du génie civil de l'ère moderne. Il est représentatif de l'éclosion technologique qui a ouvert la voie à la Révolution industrielle et à la technologie contemporaine.

En outre, il associe à l'innovation technologique un grand souci esthétique sur le plan architectural et sur le plan des paysages créés, approche que l'on retrouve rarement ailleurs.

Le canal du Midi est l'une des réalisations technologiques les plus importantes de l'époque moderne. Il est à l'origine d'un épanouissement technologique qui a mené directement à la révolution industrielle et à l'ère technologique actuelle. C'est aussi une étape significative dans l'histoire de l'Europe, celle du développement des réseaux navigables, rendu possible par la maîtrise des problèmes d'ingénierie civile hydraulique. De plus, dans ce cas précis, l'innovation technologique se combine avec un souci élevé de l'architecture et du paysage, qui trouve peu de parallèles ailleurs. Les recherches sur la possibilité de créer des canaux reliant entre elles les deux grandes voies fluviales naturelles du sud-ouest de la France commencèrent au début du XVIe siècle, lorsque François Ier revint en France avec Léonard de Vinci. L'un des projets prévoyait la jonction de la Garonne à l'Aude, et donc celle de l'Atlantique à la Méditerranée. La première entreprise couronnée de succès fut le canal de Briare, reliant la Loire à la Seine, qui fut achevé en 1642. De nombreux projets furent alors élaborés pour résoudre le difficile problème de la liaison entre Méditerranée et Atlantique, en recourant à différentes solutions techniques. Celle-ci devait finalement se concrétiser grâce au climat politique très favorable de la France du milieu du XVIIe siècle et au travail de Pierre-Paul Riquet, qui commença à réfléchir au projet en 1654. Il envisagea un grand nombre de tracés possibles entre la Garonne et l'Aude pour le partage des eaux entre ces deux cours d'eau à Naurouze, qui posait essentiellement un problème d'alimentation en eau. Il recruta à cet effet des experts locaux - Pierre Campmas, responsable de l'alimentation en eau de la ville de Revel, au pied du massif de la Montagne Noire, ou François Andreossy, ingénieur civil spécialisé dans les projets hydrauliques - et fut appuyé par Jean-Baptiste Colbert, alors intendant des Finances de Louis XIV, qui encourageait avec ténacité la création d'industries en France. Colbert réalisa très vite l'importance du canal projeté et apporta tout son soutien au projet de Riquet. La construction du canal fut annoncée par édit royal en octobre 1666, et Riquet reçut des lettres patentes pour le réaliser. Dans un premier temps, il ne put toutefois construire que le tronçon occidental du canal, entre la Garonne à Toulouse et l'Aude à Trèbes. En 1669, il reçut l'autorisation de le compléter par un second tronçon, entre Trèbes et Sète, sur la côte de la Méditerranée.

Le projet connut de multiples péripéties et crises financières au cours des années qui suivirent, mais il était en grande partie achevé à la mort de Riquet, en 1681. Le grand architecte militaire Vauban fut envoyé pour l'inspecter à la suite de multiples plaintes d'agriculteurs dont les champs étaient inondés ; son rapport conduisit à la construction de nombreux aqueducs et à l'exhaussement de la digue de Saint-Ferréol. Les derniers aménagements furent apportés au système en 1694.

Ce bien comporte cinq éléments répartis sur une voie d'eau d'une longueur totale de 360 km. Le principal canal du Midi va de Toulouse à l'étang de Thau, sur la côte méditerranéenne, à Marseillan ; il présente à ce niveau une dérivation entre Moussan et Port-la-Nouvelle, qui englobe une partie de l'ancien canal de la Robine. Les eaux de la Montagne Noire sont dirigées vers deux aqueducs qui se rejoignent pour se jeter ensuite dans le canal à Naurouze. Le canal de Saint-Pierre forme le lien entre le canal principal et la Garonne à Toulouse. Enfin, un court tronçon relie l'Hérault à l'écluse ronde d'Agde. L'ensemble comporte 328 ouvrages d'art - écluses, aqueducs, ponts, déversoirs, tunnels, etc.; l'un des plus remarquables est la digue de Saint-Ferréol sur la Laudot, dans la région de la Montagne Noire, qui est le projet le plus ambitieux de tout le canal, et la plus grande réalisation d'ingénierie civile de son temps. Riquet était parfaitement conscient de contribuer à forger ainsi un symbole du pouvoir de la France du XVIIe siècle, tout en donnant au pays une voie de communication fonctionnelle. Il veilla donc particulièrement à ce que la qualité de l'architecture du canal fût digne de cette fonction. Les ponts, les écluses et les structures qui leur sont associées, ainsi que les entrées de tunnel ont donc été dessinés avec dignité monumentale et simplicité. Il était aussi extrêmement conscient de l'impact de son œuvre sur le paysage et prit grand soin de s'assurer qu'il fût convenablement bordé par des arbres et par une végétation en harmonie avec le paysage traversé.



B. LA STRATÉGIE PATRIMONIALE DU PAYS

a. Les fondements

Le patrimoine est un bien collectif. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et contribuer au processus de reconquête. Dans la continuité des orientations prises par les Chartes intercommunales, le patrimoine a représenté, dès la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles, un enjeu fort pour l'identité, l'attractivité et la cohésion du territoire. Une expertise (étude écopatrimoine), menée en 2007-2008, a permis de déterminer les axes stratégiques de la politique patrimoniale du Pays :

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE PATRIMOINE SAUVEGARDER ET VALORISER LE PATRIMOINE PARTAGER ET DYNAMISER LE PATRIMOINE

Connaissance, valorisation et médiation sont au cœur de la mission Patrimoine du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour répondre à un objectif de sensibilisation de la population locale comme des visiteurs, le Pays a mis en place un certain nombre d'outils.

b. La stratégie 2020

Le patrimoine, matériel et immatériel, représente un enjeu fort pour l'identité, l'attractivité et la cohésion du Pays. Sa conservation et sa mise en valeur ne doivent pas occulter les risques d'un urbanisme non maîtrisé. Ainsi, il ne sera pas possible de dissocier une valorisation touristique et économique du patrimoine d'une politique ambitieuse. La démarche de labellisation en Pays d'Art et d'Histoire permet de redéfinir une stratégie de territoire autour du patrimoine et de son rôle déterminant comme facteur de cohésion sociale. Notre démarche de candidature, ancrée auprès des acteurs locaux, aboutira à un projet de territoire qui, d'un avis partagé, paraît être un indispensable palier à franchir pour satisfaire nos objectifs et pour donner de l'envergure à nos politiques patrimoniales. Pour le territoire, ce label constitue une garantie répondant à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et de patrimoine.

Enjeu 1 - Connaître et partager le patrimoine

Aucune identité ne peut se construire sans référence à une histoire, à des savoirs, à des valeurs transmises de génération en génération. Le patrimoine donne un autre sens aux lieux et aux territoires ; il permet de repenser la relation entre l'ici et l'ailleurs, entre soi et les autres, entre le passé et le passé à venir.

OBJECTIF 1 Poursuivre la connaissance et la recherche appliquée

Mieux appréhender le patrimoine est un préalable nécessaire. Le partenariat avec le monde de la recherche est la clé de la réussite. Le travail d'investigation permettra de consolider et de garantir le **socle scientifique** de notre action patrimoniale, il apporte une caution indispensable. Le territoire doit se proposer comme laboratoire, un terrain d'observation. Cette démarche permet de susciter l'innovation et d'attirer toujours plus de compétences sur le territoire.

OBJECTIF 2 Sensibiliser la population

Il convient de rendre la connaissance accessible à tous. Ainsi, l'acquisition de la connaissance va de pair avec la restitution, par la mise en place d'apprentissages, de formations, d'offres pédagogiques et didactiques dans un souci de **transmission des savoirs**. Ainsi, le Pays se propose de mettre la population au cœur de sa politique patrimoniale. Il s'agit de développer la médiation par la mise en place d'une réelle politique des publics et par la création d'un éventail d'outils de sensibilisation, mais également l'alimentation d'un centre de ressources.

OBJECTIF 3 Former les professionnels

L'objectif consiste à connaître et comprendre le patrimoine, à maintenir les savoirfaire locaux. Il concerne tous les secteurs car il s'attache à créer ou à **favoriser la compétence** par la transmission des connaissances, l'information ou la sensibilisation auprès des différentes populations. Il s'agit ainsi de former prioritairement les acteurs de l'éducation, mais il est aussi essentiel de former les professionnels locaux autour de l'histoire du territoire, de leur patrimoine et de les engager dans la redécouverte de composantes identitaires du territoire.

Enjeu 2 - Préserver le cadre de vie

Le Pays constitue une véritable mosaïque de paysages qui sont autant d'atouts à préserver. Or, ces caractéristiques paysagères et patrimoniales, si elles sont le fondement de l'attractivité du territoire, se voient menacées de banalisation et d'uniformisation. Par une politique de sauvegarde de l'architecture et du patrimoine, le label pourra concourir au maintien du cadre de vie et de son authenticité par le bien-être de ses habitants et de ses visiteurs.

OBJECTIF 1 Sauvegarder et valoriser le patrimoine

Intervenir sur le patrimoine, c'est d'abord identifier sa valeur sociale, culturelle et économique. Pour ce faire, il faut le connaître, le faire reconnaître comme objet patrimonial afin d'assurer sa sauvegarde et, éventuellement, de lui trouver une nouvelle vocation. Dans cette valorisation, les sites phares et de sites d'accompagnement permettent une reconquête patrimoniale large, un maillage sur l'ensemble du territoire. Ils servent de références pour la population locale et deviennent des repères forts dans l'environnement et dans l'offre touristique.

OBJECTIF 2 Promouvoir une architecture de qualité

On sait le patrimoine fragile. Notre souhait est de le conserver, de le mettre en valeur pour favoriser un développement respectueux de l'authenticité du territoire. C'est pourquoi la valorisation patrimoniale ne peut s'envisager qu'à travers la promotion de l'architecture. Il s'agit de sauvegarder le caractère intrinsèque des villages, de diffuser un message de qualité, de signifier les risques et de renforcer les savoir-faire.

OBJECTIF 3 Accompagner les politiques d'aménagement

Dans notre Pays d'Art et d'Histoire, se retrouve la force d'un réseau couplé avec le développement d'un tourisme culturel.

Pour tendre vers des principes de bonnes pratiques ou pour accentuer des valeurs partagées, des actions fortes pourraient s'orienter vers le soutien aux collectivités sur les politiques d'aménagement notamment en matière d'urbanisation. L'objectif doit permettre de planifier et d'anticiper le développement urbain. Il s'agit de proposer des outils d'aides à la décision.

Enjeu 3 - Dynamiser le patrimoine

Le patrimoine est à la fois vecteur de sens, renforcement des valeurs mémorielles, outils de cohésion sociale mais il devient aussi et, de plus en plus, un support de développement. Sa valorisation implique d'impulser une politique culturelle mettant en scène les atouts patrimoniaux, les identités du territoire.

OBJECTIF 1 Interpréter le patrimoine

Pour être préservé, le patrimoine doit être identifié. Pour mettre en exergue sa valeur, il faut le donner à lire, à comprendre. Toute interprétation patrimoniale s'appuie sur des supports documentés propres à donner un fond pédagogique au public. Tout lieu aménagé a vocation à communiquer son histoire patrimoniale. Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer l'accueil des visiteurs, les modalités de visites, la diffusion de l'information, la scénographie des lieux. A travers la mise en place d'une interprétation des patrimoines, le territoire se met en scène.

OBJECTIF 2 Animer les patrimoines

La sauvegarde et la préservation implique la dynamisation. Pour assurer la pérennité du patrimoine, il convient de le réinvestir. Au carrefour du tourisme et de la culture, le patrimoine concerne un nombre d'acteurs importants qui doivent se fédérer à l'échelle du territoire. L'enjeu réside dans la qualification, la structuration et la valorisation d'une offre patrimoniale pour répondre aux attentes du visiteur. Parallèlement, l'animation porte sur une dynamique territoriale. Animer les patrimoines, c'est prendre en compte deux niveaux d'exigence :

- rendre visibles nos interventions, faire émerger une offre globale et qualitative,
- convaincre, associer et mobiliser les acteurs du patrimoine.

L'objectif s'attachera à animer un projet impliquant les acteurs publics et privés autour d'un pôle d'excellence patrimoniale, dont le dynamisme revêt une portée économique.

OBJECTIF 3 Affirmer l'identité culturelle du Pays

Le patrimoine représente un enjeu fort pour l'identité, l'attractivité et la cohésion du Pays. Ce patrimoine traduit une histoire à travers les courants culturels, humains, religieux et économiques qui l'ont parcouru, qui ont marqué sa sociologie et façonné ses paysages. D'une certaine manière, le patrimoine "raconte" bien la vie et l'histoire du pays, le génie et le travail de ses habitants.

D'une manière générale, il s'agira de construire le positionnement du territoire qui, à travers le label Pays d'Art et d'Histoire, suppose la mise en exergue de composantes identitaires fortes et la mise en place d'une action culturelle à haute qualité patrimoniale.

c. La structuration de l'offre patrimoniale

Compte-tenu de la diversité patrimoniale, il faut hiérarchiser l'offre et la structurer pour la rendre attractive et pour rendre possible sa valorisation. Ainsi, l'offre patrimoniale se construit à partir de sites phares et de sites pilotes, fortement attractifs, qui renvoient sur un réseau de sites d'accompagnement.

Cette organisation aboutit à un maillage du territoire et impliquent des cheminements. L'ensemble de ces sites constitue une offre conséquente dans laquelle le visiteur fait son choix.

Les sites phares et les sites pilotes

Lieux emblématiques, lieux d'exception, à forte renommée, portes d'entrée sur le territoire ; ils servent de références. Ces sites pilotes sont des repères forts dans l'environnement et dans l'offre touristique. Ils doivent interpeller le visiteur, lui offrir une prestation de qualité, une interprétation du patrimoine et du site, parfois des services d'accueil.

Les sites d'accompagnement

Ils sont des témoins plus modestes. L'objectif est de stabiliser les structures, d'améliorer l'accès, d'en assurer un entretien léger, d'en permettre la lecture. L'histoire attachée à ces témoins est évoquée à travers des dispositifs de guidage et une signalétique discrète.

B. LES ACTIONS PATRIMONIALES ENGAGÉES

a. Les actions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine

Le potentiel patrimonial du territoire constitue un enjeu prioritaire pour le territoire. La réhabilitation des sites constitue un indispensable palier à franchir pour construire une offre patrimoniale structurée et attractive.



MINERVE- SITE PHARE

Aide à la réhabilitation des remparts. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Opération Grand Site. Création d'un circuit de visite : signalétique, dépliant et visioguidage.



DIO - SITE PHARE

Aide à la réhabilitation du château, du hameau. Expertise touristique. Création de supports de médiation : maquette pédagogique, circuit sonore, outils d'interprétation à destination des personnes déficients visuelles.





CAPESTANG - SITE PHARE

Aide à la réhabilitation de la façade sud du château des archevêques. Création d'un espace muséographique autour des plafonds peints. Création d'une signalétique et d'un visioguidage.



COLOMBIERES-SUR-ORB - SITE PILOTE

tourisme en cours.



LA LIVINIERE - SITE PILOTE

Aide à la réhabilitation et étude archéologique de la tour. Mise en Aide à l'aménagement d'un circuit de découverte du site archéologique des Meulières.



COURNIOU-LES-GROTTES - SITE PILOTE Aide à la réhabilitation de la grotte, site classé.

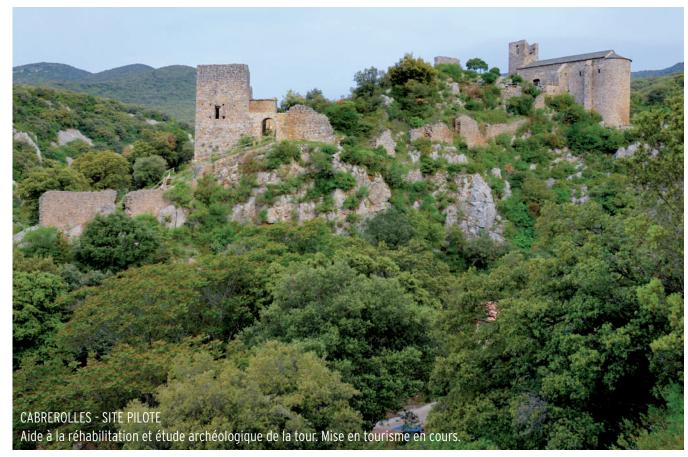


FAUGERES - SITE PILOTE Aide à la réhabilitation d'un moulin. Création d'un itinéraire autour des techniques de la pierre sèche.



SAINT-CHINIAN - SITE PILOTE Aide à la réhabilitation du cloître et du moulin. Création d'un itinéraire de valorisation de la pierre sèche.











Réhabilitation de la calade. Création d'un circuit de village.



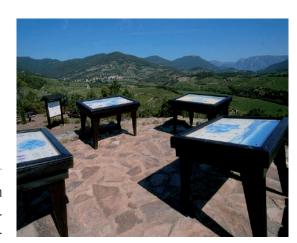
ROQUEBRUN - SITE D'ACCOMPAGNEMENT Aide à la réhabilitation de la poterne.



MURVIEL-LES-BEZIERS - - SITE D'ACCOMPAGNEMENT Travaux de sauvegarde et consolidation de la métairie d'Yvernès



PUISSERGUIER - SITE D'ACCOMPAGNEMENT Soutien à la création de l'espace de collecte et de présentation du patrimoine local.



BERLOU - SITE D'ACCOMPAGNEMENT

Installation de quatre tables d'orientation qui précisent les techniques de vinification et d'encépagement. Le caveau vigneron au cœur du village est un musée paléontologique.



PUISSERGUIER – SITE D'ACCOMPAGNEMENT Soutien à la sauvegarde (mise hors d'eau) et à l'étude de plafonds peints de la maison du viguier.

SAINT-GERVAIS-SUR-MARE - SITE PILOTE Etude préalable à la mise en sécurité du site.





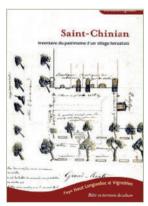
SAINT-VINCENT-D'OLARGUES - SITE D'ACCOMPAGNEMENT Aide à la mise en sécurité et à la valorisation de la croix cimetériale.

b. Les outils de médiation autour de l'architecture et du patrimoine

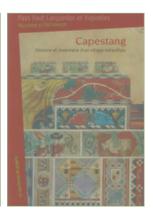
La diffusion de la connaissance, l'engagement dans une démarche de sensibilisation sont les meilleurs remparts pour la sauvegarde du patrimoine. En multipliant les publications et les supports documentaires, le Pays met en lumière le capital patrimonial et souligne l'importance de le préserver.

Les éditions patrimoniales de Capestang, Cessenon-sur-Orb et Saint-Chinian

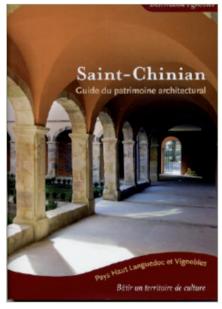
Des inventaires du patrimoine communal ont été menés en 2000-2001 par le Service Régional de l'Inventaire, dans le cadre d'un partenariat entre la DRAC Languedoc-Roussillon, le Conseil départemental de l'Hérault et la charte intercommunale des Coteaux de l'Orb et du Vernazobres sur six communes (Thézan-lès-Béziers, Murviellès-Béziers, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Laurens, Saint-Chinian). Ces études ont permis de recenser, d'identifier le patrimoine bâti, public et privé et d'établir l'évolution de ces villages au fil du temps. Ces études ont donné lieu à l'édition de trois monographies. Ces dernières constituent un socle de connaissance de patrimoine pour la population locale et les élus. Elles doivent être un outil d'aide à la décision, notamment dans le cadre d'extension de villages au travers des P.L.U, mais aussi un outil de réflexion et de mémoire.

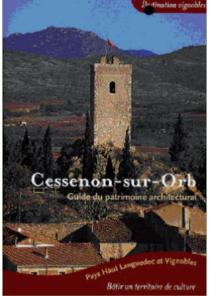






Ces monographies ont également été, pour deux d'entre elles, édulcorées et proposées sous la forme de guides patrimoniaux à destination des visiteurs.





Les itinéraires patrimoniaux

Cette collection invite le visiteur à effectuer 28 itinéraires de découverte sur le territoire. Ces itinéraires ont pour objectifs :

- d'offrir une interprétation et les clés de lecture et de compréhension des patrimoines,
- d'améliorer l'accueil et l'interprétation,
- de promouvoir des lieux, des patrimoines moins connus,
- d'offrir une offre patrimoniale complémentaire, mettant en lumière la diversité,
- de transmettre la mémoire et l'identité.

L'itinéraire patrimonial articule deux supports de médiation : une signalétique d'interprétation in situ, offrant un jalonnement dans les villages, et un dépliant qui, s'il est un document d'appel, propose un contenu de qualité, attractif, véritable complément d'information des

Afin d'éviter les redondances et de valoriser la richesse, la diversité du territoire, chaque itinéraire patrimonial propose une entrée spécifique.

La création d'un itinéraire est le fruit d'une démarche volontaire, ascendante : communes, communautés de communes et associations ont sollicité le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour inscrire leur projet de valorisation touristique dans cette ligne éditoriale. Le Pays accompagne les porteurs de projets. La méthodologie s'applique étape par étape :

- PHASE 1 Phase d'inventaire et hiérarchisation des éléments patrimoniaux à valoriser,
- PHASE 2 Phase d'inventaire et collecte des sources et documents disponibles,

PHASE 3 Phase de conception avec identification de la thématique patrimoniale, jalonnement, production de contenus signalétiques et graphiques.

Depuis 2010, les itinéraires sont systématiquement relus, amendés et validés par le service patrimoine du Conseil départemental.

La création de ces itinéraires a permis la mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine. Cette signalétique s'appuie sur une charte qualité, visant à la cohérence et à l'homogénéité des supports et des contenus.

Cette charte signalétique a pour ambition de proposer des solutions pérennes, réglementaires et harmonisées à l'échelle du territoire du Pays. Les objectifs qui ont guidé l'action du Pays sont multiples : améliorer la qualité des paysages et du cadre de vie, faire appliquer la législation en terme d'affichage publicitaire, permettre la découverte et la mise en valeur du patrimoine du Pays Haut Languedoc et Vignobles. L'objectif majeur reste la valorisation des richesses touristiques et environnementales du territoire, ce qui implique que toutes les collectivités et les partenaires touristiques puissent s'appuyer sur des dispositifs signalétiques harmonisés et efficaces.

La charte signalétique est constituée de deux documents complémentaires à la disposition des élus, techniciens et porteurs de projet du territoire :

VOLUME 1 réglementation et outils ; c'est un document institutionnel..

VOLUME 2 guide d'application.

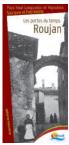
Ces documents ont été réalisés afin d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre des préconisations et des principes de la charte sur le territoire. Mais cette parution n'est pas un aboutissement : les enjeux de préservation de notre patrimoine exceptionnel et de développement touristique reposent sur l'application de ces principes et sur une collaboration à long terme entre l'ensemble des partenaires.







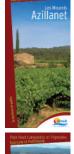
















Cabrerolle:























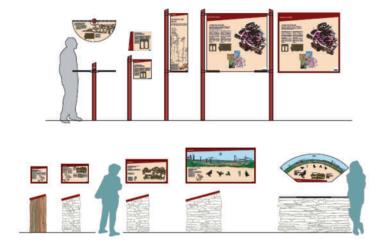


la signalétique du Pays Haut Languedoc et Vignobles

La signalétique patrimoniale

> 2 gammes complémentaires de mobiliers de valorisation du patrimoine (voir descriptif p. suivantes)





EXEMPLE DE PANNEAU À SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES, création 2013

"Dans le cadre du projet de développement touristique de la communauté de Communes du Pays Saint Ponais "Histoires de Pierres", la commune de Saint-Pons-de-Thomières s'est appliqué à la valorisation de son patrimoine historique et architectural au travers de deux actions menées en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le premier projet envisageait la mise en place de visioguides permettant une visite ludique et interactive de la ville.

Dans l'optique que la population adhère au projet et soit sensibilisée à leurs patrimoines, la commune a pris le parti de travailler le contenu d'une manière un peu plus théâtralisée et en partenariat avec une classe de l'école primaire.

Ces élèves ont travaillé l'intégralité du contenu historique et ont permis de monter un scénario.

Ce dernier réalisé, chaque élève a pu participer à l'enregistrement du contenu notamment deux d'entre eux qui ont été les narrateurs principaux. Les élèves ont essayé le visioguide en avant-première et ont apprécié leur travail.

Le deuxième projet consistait à intégrer la collection des itinéraires patrimoniaux du Pays avec la création d'un circuit valorisant un élément patrimonial majeur. La commune a décidé de travailler sur la cathédrale. L'élaboration du circuit a été conçue pour être un outil indispensable à d'autres projets de la Communauté de communes du Pays Saint-Ponais.

Certains panneaux ont été rajoutés pour pouvoir être utilisés dans le cadre du service éducatif "site et paysage de l'Hérault", ayant pour but la sensibilisation et l'éducation des élèves au patrimoine. De plus, la commune a voulu répondre à une offre touristique défaillante sur notre territoire, le tourisme familial. C'est pourquoi, les panneaux ont été créés avec une partie ludique permettant aux enfants d'acquérir des notions patrimoniales tout en s'amusant.

Afin d'apporter une offre complète et utilisant les technologies nouvelles, des QR Codes ont été apposés sur chaque panneau, permettant aux visiteurs d'avoir accès aux contenus des visioquides.

Les deux projets ont permis à la commune d'être équipé d'outils de médiation de grande qualité, tout en étant en cohérence avec la stratégie touristique du territoire.

Service tourisme, communauté de communes du Saint-Ponais

LES VISIOGUIDES

Les visio-guides ou audio-guides multimédia sont des outils qui permettent d'effectuer des visites sonores, documentées et géo-localisées. Le Pays a doté huit sites touristiques (Capestang, Cessenon-sur-Orb, Minerve, Murviel-lès-Béziers, Olargues, Roquebrun, Saint-Chinian, Saint-Pons de Thomières) d'outils de guidage issus des nouvelles TIC, à destination d'un public familial. A ce jour, les contenus sont proposés en fichiers téléchargeables sur la plupart des sites internet des offices de tourisme concernés. http://www.ot-caroux.fr/fr/decouvrir/nos-villages/olargues/visite-olargues.html



LES ITINÉRAIRES THÉMATIQUES

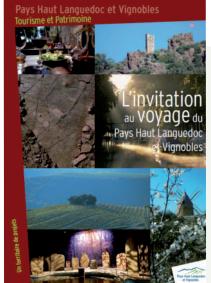
Aujourd'hui, le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite privilégier la réalisation d'itinéraires thématiques à l'échelle intercommunale afin de mettre en valeur les composantes identitaires du territoire. Il ne s'agit pas d'itinéraires de randonnée, mais de circuits touristiques offrant un maillage territorial. L'objectif de cette démarche est de procéder, par la valorisation touristique du patrimoine (bâti ou mémoriel), à l'émergence d'une identité locale, forte et attractive.

L'objectif à terme, pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles, est de créer un réseau d'itinéraires thématiques afin de :

- renforcer l'image du territoire et la communication,

http://www.youtube.com/watch?v=d1XWrpBCieA

- enrichir l'offre touristique, encourager la circulation, le renvoi de sites à sites, développer les offres structurantes,
- favoriser l'animation, la médiation du patrimoine.



L'INVITATION AU VOYAGE, UN LIVRET THÉMATIQUE POUR APPRÉHENDER LES RESSOURCES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE

Ce carnet de voyage propose une mise en lumière des identités du territoire, qu'elles soient paysagères, patrimoniales ou gastronomiques. C'est une invitation à percevoir le territoire à travers ses richesses, sa diversité, ses caractéristiques et particularités, à la rencontre des gens qui l'habitent et le façonnent.

Sept entrées thématiques y sont abordées : les paysages, la géologie, l'eau, l'art médiéval, le patrimoine contemporain, les lieux d'histoire et de mémoire, les produits locaux comme autant de facettes d'un pays qui cultive l'art de vivre.

Une invitation à parcourir les routes du Pays Haut Languedoc et Vignobles à la rencontre de l'esprit des lieux...

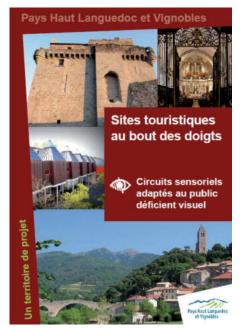
L'EXEMPLE DU PATRIMOINE MINIER DU BASSIN DE GRAISSESSAC

Le patrimoine bâti et mémoriel représente un enjeu fort pour l'identité, l'attractivité et la cohésion du Pays. Or, certains lieux de découverte, emblématiques, ne répondent pas aux attentes des visiteurs par manque d'outils de médiation satisfaisants et adaptés aux sites.

Le passé minier du bassin houiller de Graissesac nécessitait d'être valorisé. Suite à l'opération d'inventaire du patrimoine minier, mené par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et dans le cadre de la convention de mise à disposition des données, signée par le PNR et la communauté de communes des Monts d'Orb, il a semblé opportun d'envisager, dès 2014, la création d'un itinéraire minier sur le territoire.



Les outils spécifiques





UN RÉSEAU PILOTE DE SITES PATRIMONIAUX ADAPTÉS À L'ACCUEIL DES PUBLICS DÉFICIENTS VISUELS

En France, on dénombre plus de trois millions de personnes atteintes de déficience visuelle, autrement dit aveugles ou malvoyantes. Ce chiffre, qui regroupe 5% de la population hexagonale, va inexorablement augmenter dans les années à venir, du fait du vieillissement annoncé de la population. A ce jour, bien qu'étant inscrite dans la politique de l'Etat (loi du 11 février 2005), et malgré la création en 2000 du label national Tourisme et Handicap, l'accueil des publics en situation de handicap visuel demeure encore insuffisamment pris en compte par les acteurs des filières tourisme et culture.

> Répondant à appel à projet Massif central, coordonné par la DATAR, le Pays a accompagné la création d'outils de sensibilisation sur trois sites pilotes du territoire : le château de Dio, le *castrum* d'Olargues et la cathédrale de Saint-Pons-de-Thomières. Désormais ces sites se donnent à voir différemment et mettent à disposition des outils adaptés : visite en système audio-descriptif, livret en braille et caractères agrandis, illustrations en relief et couleurs contrastées.

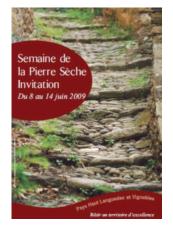
> Le Pays a pris en charge la création d'un dépliant promotionnel de l'ensemble de l'offre, associant aussi le Musée de la sonnaille à Hérépian déjà accessible à ce public, ainsi qu'une formation sur l'accueil de personnes en situation de handicap.

> Ainsi, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a proposé deux journées de sensibilisation. La première journée d'échanges a permis d'aborder toutes les formes de handicap : moteurs, sensoriels, cognitifs, psychiques. La seconde journée fut l'occasion de découvrir les outils mis en place sur trois sites du territoire dans le cadre de l'appel à projet "Massif Central au bout des doigts".

> Ce type d'action participe pleinement de la démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire qui fait de l'accessibilité à la culture et au patrimoine un enjeu déterminant.

c. Les temps d'animation

Avec ces temps d'animation, le Pays souhaite mettre en lumière les sites, les villages, les identités plurielles... Durant ces temps forts, le patrimoine s'expose, se fait connaître. Et avec lui, toutes les forces vives qui animent, préservent ou réhabilitent cet héritage : les amoureux des vieilles pierres, les connaisseurs, les passionnés et les érudits qui tentent de transmettre leur connaissance, leur enthousiasme et leur motivation.



La semaine de la Pierre sèche (2008-2010)

La sensibilisation des habitants du Pays à la qualité de leur patrimoine constite un des grands objectifs de cette manifestation. L'organisation de manifestations, la présentation de chantiers de restauration, l'organisation de randonnées autour de ce patrimoine,... toutes ces actions contribuent à une prise de conscience de l'importance du patrimoine en pierre sèche comme vecteur d'une image de pays, mais également d'une histoire, d'un cadre de vie, d'une économie, et comme une technique à haute qualité environnementale...

Faire de chaque habitant un ambassadeur du territoire et un défenseur de son patrimoine et de son cadre de vie : avec la Semaine de la Pierre sèche figure l'enjeu majeur d'une campagne de sensibilisation du grand public à la qualité et l'importance du patrimoine en pierre sèche pour le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.



ATELIER D'INITIATION DÉDIÉ AU PERSONNEL COMMUNAL 2009



CONFÉRENCE - LA PIERRE DANS L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE 2009

Le Mois du Patrimoine

Afin de renforcer et d'animer le maillage du territoire, de tisser un réseau d'ambassadeurs, le Pays a orchestré, pendant cinq ans, le Mois du Patrimoine dans le prolongement des Journées Européennes du Patrimoine. Cet événement constitue un temps fort dédié au patrimoine. Les enjeux du Mois du Patrimoine correspondent aux grands axes de la stratégie patrimoniale du Pays:

- Promouvoir le patrimoine : sensibiliser la population, les visiteurs, le jeune public.
- Valoriser le patrimoine : mettre en lumière les sites et les acteurs, les initiatives locales.
- Dynamiser le patrimoine : créer un réseau d'ambassadeurs.

Le programme du Mois du Patrimoine reflète ce réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement sur le territoire. Chaque année, ce temps fort rassemble près de 100 manifestations sur le Pays et tout un réseau d'acteurs locaux, d'associations, de professionnels du tourisme, de porteurs de projets, mais également des communes et autres collectivités territoriales sensibilisées à la cause patrimoniale...

Conformément aux attentes et aux préconisations du groupe de travail, il se décline en six axes :

- Les Journées Européennes du Patrimoine,
- Des sites, des acteurs, le patrimoine dans toute sa diversité,
- Des paysages, des hommes /Autour de la pierre sèche, sensibilisation à l'environnement,
- Rencontre jeune public et patrimoines, action éducative,
- Cycle de conférence, grand public,
- Ateliers de sensibilisation, dédiés aux acteurs du patrimoine.











Le Pays peut se résumer par un territoire fondé sur une communauté d'intérêt née de l'histoire, de la géographie, de l'économie ou construite autour d'un projet de développement. Le Pays constitue une opportunité forte de mise en œuvre à l'échelle du territoire d'une méthodologie de développement et d'une capacité avérée d'ingénierie. Le territoire attend des résultats tangibles en termes de développement durable. Avec son cadre stratégique et sa candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, le Pays affiche sa vision pour demain. C'est le prolongement logique d'un processus local de développement raisonné. Ce cadre sera le support nécessaire pour maintenir un cap et asseoir une force en faveur du "Vivre ensemble".